

cndp

Commission particulière

du débat public

THT Cotentin - Maine



Compte-rendu
du débat public
sur le projet de ligne
à Très Haute Tension
Cotentin-Maine

Etabli par Jean-Pierre Giblin, Président
de la Commission Particulière
du Débat Public THT Cotentin-Maine

Mars 2006

Etabli
par le Président
de la Commission Particulière du Débat Public,
Jean-Pierre Giblin
avec le concours des membres de la Commission,
Loïc Blondiaux, François Bonneaud,
Jean-Bernard Mabilais et Jean-Paul Vellaud.

Il leur adresse ses vifs remerciements
ainsi qu'à Frédéric Aucher,
Claire Montémont et Valérie Potier
pour leur aide précieuse dans la rédaction
de ce compte-rendu.

SOMMAIRE

I - LA DÉCISION DE LA CNDP ET LA CRÉATION DE LA CPDP THT	7
II - LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC	9
➤ II.1 - La concertation préalable	9
➤ II.2- Le dossier du débat	10
➤ II.3 - La mise en place de l'organisation fonctionnelle du débat	10
II.3.1 - L'équipe du Secrétariat Général	10
II.3.2 - Les collaborateurs externes	11
II.3.3 - Les moyens matériels	11
II.3.4 - L'installation des locaux	12
III - LES OUTILS DU DÉBAT	13
➤ III.1 - L'accueil du public	13
➤ III.2 - Le journal du débat	13
➤ III.3 - Le site Internet et l'outil question-réponse	14
III.3.1 - Le site Internet	14
III.3.2 - L'outil questions-réponses	15
➤ III.4- Les cahiers d'acteurs	15
➤ III.5 - L'effort d'information	16
➤ III.6 - Les relations avec la presse	17
III.6.1 - Avant le lancement du débat, les conférences de presse de septembre 2005	17
III.6.2 - L'accompagnement du débat, octobre 2005 à février 2006	18
III.6.3 - Le suivi par la presse du débat public	18
➤ III.7 - Les réunions publiques	20
➤ III.8 - Les demandes d'expertises	21
III.8.1 - Concernant les alternatives techniques	21
III.8.2 - Concernant les impacts sur la santé	22

IV - LE DÉROULEMENT DU DÉBAT	23
➤ IV.1 - Deux débats interdépendants	23
➤ IV.2 - Les cahiers d'acteurs	23
➤ IV.3 - Les questions - réponses	26
➤ IV.4 - La documentation	27
➤ IV.5 - Des réunions publiques contrastées	27
➤ IV.6 - Les réunions de lancement	28
➤ IV.7 - Les réunions thématiques	28
IV.7.1 - Alimentation énergétique du grand ouest EPR et ligne THT	28
1) <i>La prévision de la demande d'électricité en France, dans le grand ouest et en Bretagne</i>	29
2) <i>Le projet EPR et la place des différentes énergies dans la production d'électricité</i>	29
3) <i>L'impact des choix énergétiques sur le transport d'électricité et le projet de ligne THT</i>	30
4) <i>Les travaux du groupe de travail pluraliste</i>	31
IV.7.2 - Synchronisme et alternatives techniques	33
1) <i>Objectif du projet et solution technique proposée</i>	33
2) <i>Les alternatives techniques</i>	34
3) <i>L'expertise complémentaire</i>	34
IV.7.3 - Monde agricole et santé animale	36
1) <i>C&M basse fréquence, courants parasites et santé animale</i>	36
2) <i>L'impact de la ligne sur les sols, les cultures, les bâtiments et les propositions du maître d'ouvrage pour remédier aux effets de la ligne</i>	37
3) <i>Les apports de la réunion</i>	38
IV.7.4 - La santé publique	39
1) <i>Le contexte d'une réunion très attendue</i>	39
2) <i>Le cadrage de cette réunion par la CPDP</i>	39
3) <i>Le déroulement de la réunion</i>	40
IV.7.5 - La prise en compte de l'environnement et insertion dans le paysage	42
IV.7.6 - L'impact des lignes électriques THT sur les oiseaux	43
➤ IV.8 - Les réunions de proximité	44
➤ IV.9 - Les réunions de synthèse	45
IV.9.1 - Le point de vue des auteurs des cahiers d'acteurs	45
IV.9.2 - Le point de vue du maître d'ouvrage à la fin du débat	47
IV.9.3 - D'autres propositions ont été soulignées au cours de la discussion	48

V - CONCLUSIONS 49

- **V.1 - Le déroulement du débat public (octobre 2005 - février 2006) 49**
 - V.1.1 - Une participation importante aux réunions publiques - - - - - 49
 - V.1.2 - L'apport de l'écrit et le besoin d'information - - - - - 50
 - V.1.3 - Un maître d'ouvrage fortement interpellé - - - - - 50
 - V.1.4 - La double critique du débat public - - - - - 50
- **V.2 - Les principaux enseignements de ce débat 51**
 - V.2.1 - L'ombre portée de l'EPR - - - - - 51
 - V.2.2 - Qu'apporterait aux trois régions l'ensemble EPR et ligne THT ? 51
 - V.2.3 - Une réflexion prospective sur les besoins en énergie électrique est nécessaire - - - - - 52
 - V.2.4 - Les alternatives à la ligne aérienne et l'apport de l'expertise indépendante - - - - - 53
 - V.2.5 - Les impacts sur la santé animale : diagnostics préalables et relance du GPSE - - - - - 53
 - V.2.6 - Les incidences sur les activités agricoles : des engagements demandés à RTE - - - - - 54
 - V.2.7 - Les impacts sur la santé humaine : l'inquiétude du public et le refus du voisinage de la ligne - - - - - 54
 - V.2.8 - La nécessité d'améliorer bilans et suivis en relation avec les questions soulevées dans le débat - - - - - 56
 - V.2.9 - Des sujets très peu abordés : insertion paysagère, impact sur les milieux naturels, le patrimoine et le tourisme - 56
 - V.2.10 - En conclusion - - - - - 57

LES ANNEXES

N° 1 - Le budget de la CPDP - - - - -	58
N° 2 - Documents mis en consultation libre sur le site Internet - - -	59
N° 3 - Les relations avec la presse - - - - -	60
N° 4 - Le calendrier de la CPDP THT Cotentin - Maine - - - - -	63
N° 5 - Les personnes rencontrées préalablement - - - - -	65
N° 6 - Les délibérations des conseils municipaux adressées à la CPDP - - - - -	68
N° 7 - Résumé du rapport de restitution du groupe de travail sur le bilan RTE - - - - -	69
N° 8 - Glossaire des termes abrégés - - - - -	77

I - LA DÉCISION DE LA CNDP ET LA CRÉATION DE LA CPDP THT

Le 1^{er} février 2005, la Commission Nationale du Débat Public a été saisie conformément à la loi, par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) d'un projet de construction d'une ligne à très haute tension nécessaire pour l'insertion du groupe de production EPR tête de série Flamanville 3.

Ce projet consiste en la création d'une ligne électrique aérienne nord-sud à 400 000 volts alternatifs d'une longueur de 150 à 200 Kms et de deux postes électriques de raccordement au nord dans la région de Périers, au sud en un point à définir sur la ligne existante est- ouest qui va de Laval à Rennes. Cette ligne est dénommée par le maître d'ouvrage "Cotentin Maine"

La CNDP en sa séance du 2 mars 2005 a pris une décision favorable pour le lancement d'un débat public et a nommé **M. Jean-Pierre GIBLIN**, ingénieur général des ponts et chaussées (honoraire depuis juillet 2005) pour présider la Commission Particulière. Elle a également assorti sa décision de deux recommandations au maître d'ouvrage en vue de la mise au point du dossier soumis au débat. : réduire l'aire d'étude initialement envisagée en précisant quelques couloirs possibles de passage et étudier des alternatives techniques à la ligne aérienne à courant alternatif.

Sur proposition de monsieur GIBLIN, 4 membres de la Commission ont été nommés lors des séances de la CNDP des 6 avril et 11 mai avec le souci de la complémentarité des expériences et des compétences. :

- **Loïc BLONDIAUX**, sociologue, professeur des universités à l'Institut des Sciences Politiques de Lille. Ses recherches portent sur la démocratie participative et le débat public et fut membre scrutateur du débat public local sur l'alimentation électrique du Lot en 2002.
- **François BONNEAUD**, paysagiste libéral notamment sur la gestion des paysages ruraux ou les projets d'infrastructures. Il est intervenu en qualité de paysagiste conseil pour la DDE de la Manche jusqu'en 2002.
- **Jean-Bernard MABILAIS**, retraité exploitant agricole, administrateur national de réseaux associatifs d'éducation populaire, directeur de publication d'une revue d'information rurale et intervenant en géobiologie de l'habitat.
- **Jean-Paul VELLAUD**, Ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts honoraires en poste au Ministère de l'Environnement et à l'agence des déchets. Il a été directeur de la DDAF et du Conseil Général du Morbihan.

Tous les membres de la Commission ont signé une charte déontologique par laquelle ils s'engagent à conduire le débat en toute neutralité et indépendance vis-à-vis de tous les acteurs dont le maître d'ouvrage. Elle sera produite ultérieurement à chaque demande du public.

Il est à noter que la CNDP avait été saisie en décembre 2004 par EDF du projet portant sur l'implantation sur le site de la centrale électronucléaire de Flamanville (50) d'un nouveau réacteur nucléaire expérimental appelé à devenir tête de série dit "EPR".

La CNDP avait alors la possibilité de décider l'organisation d'un seul et unique débat sur les deux projets (puisque le second est la conséquence du premier) ou d'organiser un débat par projet. C'est cette dernière hypothèse qui a été retenue, privilégiant le fait que bien que la causalité soit indéniable, les maîtres d'ouvrage sont différents. De plus, le projet sur l'EPR revêt un caractère paradoxal très local (implantation sur la commune de Flamanville) et national pour son aspect technologique et industriel. A l'inverse, le projet présenté par RTE revêt un caractère régional, puisque son aire d'étude concerne 3 régions administratives et 5 départements. Il y avait un risque probable que l'unité de ces deux débats compromette la bonne compréhension de chacun des enjeux, que le poids du projet EPR n'occulte le débat sur la THT et ses enjeux spécifiques.

Le siège de la CPDP THT Cotentin - Maine, prévu pour abriter une antenne du siège de la Commission Particulière EPR Flamanville tête de série, a été fixé à Saint Lô.

II - LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC

II.1 - LA CONCERTATION PRÉALABLE

La Commission Particulière a fait le choix d'engager une large préparation au débat qui s'est étalée de mai à octobre 2005.

De nombreux contacts ont été établis par le Président et les membres de la Commission avec les élus nationaux (parlementaires) et régionaux, les principales associations identifiées, les Présidents des Chambres d'Agriculture, des FDSEA et des sections départementales de la Confédération Paysanne ainsi qu'avec les principales Chambres de commerce et d'industrie.

L'objectif de ces rencontres était, outre la présentation de la Commission et de ses missions, la détection des sensibilités de chacun pour permettre à la CPDP d'identifier les thématiques à aborder et de mieux organiser ultérieurement les débats. Enfin, cela nous a permis de suggérer aux uns et aux autres l'élaboration de cahiers d'acteur, outil important du débat dans le dispositif mis en place.

Rapidement deux types d'attitude se sont dégagés, l'une radicalement opposée à l'implantation d'un nouveau réacteur sur le site de la centrale de Flamanville et donc par conséquent à la ligne THT, appuyée par les mouvements antinucléaires, l'autre qui, sans avis tranché sur la pertinence ou non de la production électronucléaire en France, souhaitait obtenir de RTE des engagements précis sur les conditions de passage d'une ligne THT dans la région en prônant pour certains l'enfouissement de cette ligne. Ultérieurement de nombreuses associations se sont constituées et multipliées, principalement en Mayenne, prenant comme "cheval de bataille" une opposition déterminée à la construction d'une nouvelle ligne THT.

Trois réunions d'information sont organisées à destination des maires des trois principaux départements concernés (Manche, Mayenne, Ille-et-Vilaine) •¹. Il est apparu que les élus venus en nombre à ces réunions étaient demandeurs d'informations tant sur la méthodologie du débat public que sur le projet lui-même. Ils étaient avides de cette connaissance pour pouvoir prendre position et surtout pour être le relais auprès de leurs administrés. Ces réunions nous ont permis de déplorer la méconnaissance générale de la population et des élus sur cette jeune institution qu'est le débat public, tel que l'organisent les lois de 1995 et de 2002.

•¹ Initialement envisagées conjointement avec l'équipe projet de RTE, nous avons dû renoncer à sa présence à la suite de réactions de divers acteurs notamment associatifs qui considéraient que nous favoriserions ainsi la « propagande » du maître d'ouvrage à l'égard des élus, alors qu'il ne s'agissait que de les informer sur les règles et le sujet du débat.

II.2 - LE DOSSIER DU DÉBAT

Le maître d'ouvrage, RTE, avait proposé à la CNDP lors de sa séance du 2 mars 2005, un dossier de présentation de son projet. Celle-ci dans sa décision du même jour avait recommandé de réduire la dimension de la zone d'étude et d'examiner des alternatives techniques à la solution proposée.

Sur la base de ces recommandations et après analyse du dossier initial, la CPDP a veillé à une approche pédagogique du document du maître d'ouvrage afin de le rendre accessible à un public large et non spécialisé ; à la rigueur des informations contenues dans le dossier sur les points susceptibles de faire débat ; à la mise à disposition des références documentaires existantes sur ces différents points ; à la place du débat public dans le processus du projet tel que présenté par RTE.

Le dossier final accompagné d'une plaquette de synthèse de huit pages a été examiné par la CNDP lors de sa réunion plénière du 6 juillet 2005. Il a été considéré comme suffisamment complet pour permettre le lancement du débat et a été rendu public à la fin du même mois.

II.3 - LA MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU DÉBAT

II.3.1 - L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La direction du Secrétariat Général (SG) est confiée à Frédéric AUCHER, ancien cadre des collectivités territoriales qui prendra ses fonctions dès le 1^{er} mai 2005.

Il est adjoint de Valérie POTIER, ingénieur au CETE de Nantes. Elle aura pour mission de suivre la mise à jour des données du site Internet (mise en ligne des divers documents) ; la coordination des préparations du fond des réunions publiques et l'élaboration prévisionnelle de leurs conducteurs. Elle aura également la responsabilité de la rédaction du cahier des charges de l'expertise complémentaire décidée par la CNDP.

Les premières démarches du Secrétariat Général sont dirigées dans le recrutement de son assistante et dans le recensement des immeubles disponibles sur la ville préfecture de la Manche.

Élise VASSEUR, assistante en ressources humaines, est recrutée sous contrat d'intérim, pour la durée du débat. Elle sera l'assistante de Frédéric AUCHER. Elle est rejointe en novembre par Ophélie EUDINE, secrétaire qui aura plus particulièrement la charge du suivi du site Internet et plus précisément du système "questions - réponses" et temporairement par Angélique JEANNE, pour palier à la défection de la société de routage. Elle se chargera des mises sous pli et envois de tous les documents.

➤ II.3.2 - LES COLLABORATEURS EXTERNES

Une consultation a été rapidement lancée pour le choix d'un cabinet de communication et d'un régisseur (organisation des réunions publiques, affichage, tractage...)

La Commission Particulière a retenu comme chargée de communication la proposition de Mme MONTEMONT de Caen, qui pour l'occasion s'est alliée à Mme BRILLET, de Nantes, pour les relations presse et à Mme CARTIER, pour l'aspect rédactionnel et création des divers supports. C'est l'aspect connaissance du tissu régional qui conduit les membres de la CPDP à faire ce choix. Le travail avec ce cabinet de communication débute en Juillet.

La société CAP EVENEMENTIEL de Rennes est choisie pour assurer l'aspect logistique des réunions. Les sociétés BIRDIES prestataires pour les hôtes d'accueil et AISCO Sécurité interviennent en sous-traitance de Cap Événementiel.

Nous avons également fait appel à la société UBIQUS pour la rédaction des comptes-rendus de séances. Une double mission leur est confiée, la rédaction d'une synthèse de réunion en instantané et celle d'un verbatim sous 8 jours.

Le site Internet de la Commission a été ouvert par la Ste ALEAUR basée à Levallois Perret, prestataire de la CNDP et selon une architecture prédéfinie et adaptative. La compétence de son équipe et l'expérience qu'elle a développée auprès des différentes CPDP nous ont permis d'avoir un site agréable, fonctionnel, bien structuré et qui a su évoluer tout au long du débat à notre demande. Il est, également, à noter la réactivité de l'équipe d'ALEAUR pour l'assistance technique lors des difficultés rencontrées.

Dans le même esprit devant l'urgence de certains travaux d'impression nous avons demandé à l'entreprise saint-loise, imprimerie "Off 7", d'assurer, dans des délais relevant quasiment de l'impossible, l'impression de divers documents. Nous lui avons confié tout travail, généralement en petit nombre, ne pouvant être réalisé dans les délais demandés par notre prestataire habituel. Les tirages en grand nombre - pouvant atteindre pour certains documents 225 000 exemplaires - ont été à la charge de notre cabinet de communication.

➤ II.3.3 - LES MOYENS MATÉRIELS

Un budget prévisionnel a été établi conjointement entre le Secrétaire Général et le Chef de projet de RTE, qui se sont donnés pour limite financière maximale 1,5 M€. A la clôture du débat on se félicitera d'avoir un budget réalisé à hauteur de 1 M€, soit une économie de 28 % du budget prévisionnel. Ce budget représente 0,59 % du montant global du projet, sur la base de 180 M€. (cf. annexe n° 1)

Le Secrétaire Général a toujours fait en sorte d'avoir des relations courtoises et respectueuses avec l'équipe projet et plus particulièrement avec le directeur et le chef du projet THT Cotentin Maine et la CPDP. Aucun engagement financier n'a été pris par la CPDP sans qu'un accord ne lui soit donné par le payeur. Ce dernier a toujours été correct et accepté nos propositions. Ce modus operandi a été pour beaucoup dans les excellents rapports entre les uns et les autres.

Ce fut le cas pour l'achat ou la location et la mise en place de tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la Commission (informatique, photocopieuse, fournitures de bureau, consommables), l'aménagement des locaux et la vie quotidienne de l'équipe.

Nous nous devons de saluer le fait que RTE a toujours fait en sorte de nous faciliter la tâche et notre travail au quotidien, en nous accordant sans restriction le matériel nécessaire et demandé.

➤ II.3.4 - L'INSTALLATION DES LOCAUX

Le parc immobilier saint lois disponible étant très restreint, il est rapidement pris la décision (en plein accord entre la CPDP et RTE) d'implanter de façon temporaire un bâtiment modulaire, construit sur mesure. Cette opération demandera deux mois pour voir sa réalisation concrétisée. Les démarches administratives classiques (permis de construire, location du foncier...) sont appuyées par le Président et le SG de la CPDP auprès des autorités locales (Préfet - maire - DDE) pour permettre la finalisation du projet dans les délais que nous nous étions fixés. L'emménagement dans ces locaux meublés, spacieux, confortables et agréables, situés sur l'esplanade de la gare de Saint Lô, est effectif le 12 juillet. Cet emplacement nous est apparu central et pratique pour ses accès.

Pour nous permettre de travailler dans des conditions décentes dans l'attente de ces locaux, le Secrétariat Général a loué sous bail précaire de 2 mois, un petit local "trois pièces tertiaire" dans le centre de Saint Lô.

III - LES OUTILS DU DÉBAT

III.1 - L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'accueil du public a été l'un des points mis en avant pour le choix de nos locaux, tel que nous l'avons vu plus haut (accessibilité et espace). Aussi, lors de l'aménagement de nos bureaux, un large espace accueil, dit "show room", a été pensé et dimensionné pour permettre l'exposition des panneaux de présentation des commissions et des projets THT et EPR, ainsi qu'une mise à disposition des documents relatifs à ces deux débats.

Malheureusement, l'intérêt de la population concernée a été très limité, puisque seulement une trentaine de personnes s'est déplacée durant les 8 mois d'ouverture de nos locaux, malgré une publicité par voie de presse et une signalétique imposante. Cette très modeste participation n'a certes pas contribué à la bonne compréhension du sujet.

En revanche, nous avons tenu (via la Société Cap Événementiel) des expositions itinérantes sur les marchés des communes dans lesquelles nous tenions des réunions, avec affichage chez les commerçants et distribution de tracts. Par ailleurs, la plupart des mairies ont accueilli un stand d'exposition (panneaux de présentation de la Commission et du projet) dans le hall de leur maison communale et ont mis à la disposition de leurs administrés la documentation que nous leur faisons parvenir après chaque publication.

III.2 - LE JOURNAL DU DÉBAT

Sur la forme, le choix a été fait d'une présentation en nette rupture avec les documents du maître d'ouvrage. Le choix des visuels devait appuyer l'idée que la CPDP portait le débat et non le projet, les images insistent donc sur la prise de parole, le dialogue, plutôt que sur les pylônes électriques qui se trouvent au cœur du débat. La mise en page a recherché une sobriété qui soit conforme avec la neutralité de la CPDP dans le débat.

Trois journaux seront édités, les deux premiers proposent une carte réponse pré-affranchie de type T. Cet outil sera important et permettra à 1200 personnes de nous adresser questions et demandes de documentation. Si l'objectif du premier numéro était de présenter le débat et son organisation, les deux suivants ont largement commenté l'actualité du débat : réunions tenues, lancement des groupes de travail indépendants, acteurs du débat...

III.3 - LE SITE INTERNET ET L'OUTIL QUESTION-RÉPONSE

III.3.1 - LE SITE INTERNET

Mis en ligne dès l'ouverture du débat public, le 24 octobre 2005, le site Internet a été conçu selon l'architecture commune des sites Internet de Commission Particulière, définie par la Commission Nationale du Débat Public.

Le site a été ouvert jusqu'au 23 février 2006 minuit et a constitué un outil très complémentaire pour l'information dynamique du public et de la presse au cours du débat public. Il a été non seulement le support des informations générales de contexte (présentation de la Commission, des membres, de ses missions,...) mais également celui facilitant la diffusion des mises à jour régulières telles que les actualités du débat (calendrier, comptes rendus, cahiers d'acteurs, communiqués de presse,...), les documents consultables, les réponses aux questions. Il a constitué également un outil très pratique pour la diffusion des annonces de réorganisation urgente concernant le déroulé du débat. (cf. annexe 2)

Il s'agit d'un outil d'un intérêt certain pour l'enrichissement du débat et la consolidation de l'information entre la CPDP, le public, les associations et la presse. En effet, sa fréquentation a été satisfaisante :

	Nombre de visites sur le site	Moyenne des visites/jour
de juin au 23 octobre 2005, avant ouverture du débat	3431	24
du 24 octobre au 30 novembre 2005	3229	85
en décembre 2005	1967	63
en janvier 2006	2380	76
en février 2006, avant clôture du débat	2004	95
Total au 23 février 2006 à 24h	13011	47

Il a été enregistré 59784 pages lues au cours du débat soit 224/jour.

La durée moyenne par visite est de 3 minutes.

Concernant sa gestion pratique, l'administrateur est assez simple d'utilisation, le tronc commun bien organisé tout en conservant une souplesse d'adaptation. La création et la mise à jour des pages se sont effectuées sans difficulté particulière, assurant ainsi une bonne réactivité à cet outil. Le chargement des documents à mettre en ligne vers le serveur n'a pas posé de problème

si ce n'est une attention à porter à la taille des fichiers pour limiter le temps de chargement et faciliter l'ouverture par l'internaute de ce même fichier lors de sa consultation. Quelques lenteurs sont apparues momentanément (notamment lors des maintenances sur le serveur hébergeant le site) mais sans blocage de l'accès de plus d'une demi-journée. Ce site reste consultable durant environ une année après la clôture du débat.

➤ III.3.2 - L'OUTIL "QUESTIONS-RÉPONSES"

Bien que les consultations du site aient été relativement importantes, l'outil "questions - réponses" mis à la disposition du public internaute n'a pas vraiment remporté un succès d'audience. En effet, seules 74 questions sur les 746 posées l'ont été à partir de cet outil.

➤ III.4 - LES CAHIERS D'ACTEURS

Un des points majeurs du débat public a été la forte mobilisation des associations, des chambres consulaires et des politiques par la rédaction de contributions écrites. A l'inverse du nombre très faible de visites dans nos locaux, cette puissante implication littéraire a été sans nul doute un élément d'échange et de présentation d'arguments et de points de vue important dans le déroulement du débat. Cet exercice à l'avantage, a contrario de l'expression orale en réunion publique, d'être (sans pour autant préjugé du fond) clair et explicatif, car généralement bien pensé et bien écrit, lisible de tous sans risquer d'être couvert par des invectives, insultes et tapages de toutes sortes. C'est un vrai exercice d'expression argumentée des points de vue, résultant sans nul doute de la concertation préalable que la Commission a tenu avant l'ouverture du débat.

Nous avons tout d'abord élaboré des règles que chacun se devait de respecter pour être éligible, aux yeux des membres de la Commission, à la publication. Seules deux contributions ont dérogé à ces règles et n'ont pas été rendues publiques.

“Cette contribution est libre et volontaire, son contenu (le fond) est de la totale responsabilité de son auteur et n’engage que lui-même.

Pour être recevable par la Commission Particulière il faut que cette contribution écrite respecte certaines règles :

- Qu’elle réponde uniquement aux données posées par le projet motivant le débat public
- Qu’elle fasse part d’observations, de propositions, d’un avis, d’une opinion...
- Qu’elle soit argumentée
- Qu’elle soit censée enrichir le débat
- Qu’elle respecte les règles élémentaires de corrections et de bonnes conduites
- Qu’elle ne soit pas le relais d’un intérêt personnel ou l’occasion d’une promotion personnelle
- Que son auteur soit clairement identifié

Les contributions sont à adresser sous forme linéaire et par mail (courrier électronique) à la Commission Particulière du Débat Public. Il n’y a pas de date butoir, néanmoins plus tôt la Commission reçoit et valide la contribution écrite plus tôt elle est diffusée dans le cours du débat. Il faut compter un délai de 3 semaines entre la validation par la CPDP et la parution.

La Commission Particulière après réception de la contribution, examine, sans juger du fond et de la pertinence des arguments développés, si celle-ci répond aux règles ci-dessus édictées. Après validation par la Commission, la contribution écrite est mise en page sur la maquette commune à tous les cahiers d’acteurs choisie par la CPDP tout en respectant autant que faire se peut les souhaits de l’acteur. La mise en page définitive est alors validée par l’acteur. La CPDP fait imprimer et diffuser le cahier d’acteur.”

• Ce sont 24 cahiers d’acteurs que nous avons publiés, deux ont été refusés car ils ne respectaient pas les règles et un a été abandonné par son auteur (la chambre d’agriculture de la Mayenne) avant impression.

• Il est à noter que chaque contribution écrite a été adressée au maître d’ouvrage pour son information, dès lors qu’elle avait été validée par la CPDP. RTE n’a jamais émis le moindre commentaire formel sur ces contributions, jusqu’au à l’avant-veille de la clôture du débat (22 février) où les responsables du projet nous ont fait parvenir une note de commentaires sur les cahiers d’acteurs, que nous avons aussitôt mis en ligne pour assurer le bon équilibre des parties.

III.5 - L’EFFORT D’INFORMATION

• La Commission Particulière a mis en œuvre, tout au long du débat, d’autres outils d’information pour inciter le public à participer au débat public en donnant les lieux et dates des réunions publiques :

• - Un plan média sur les trois départements : quarante et une annonces presse ont été insérées dans les journaux, quotidiens ou hebdomadaires, diffusant sur l’ensemble du territoire concerné : Ouest-France, La Manche Libre, la Presse de la Manche, la Gazette de la Manche, La Chronique Républicaine, Le Courrier de la Mayenne et Le Journal de Vitry.

• - Des documents tractés et affiches de proximité ont été distribués : ces annonces et l’information relayée systématiquement par la presse ont été renforcées par un affichage de proximité (300 à 500 affiches selon l’importance des lieux) et la diffusion de tracts d’information dans les lieux publics et sur les marchés dans les jours précédant chacune des réunions (3 000 à 5 000 tracts).

III.6 - LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

Les relations presse ont rempli plusieurs fonctions :

- informer sur les enjeux du débat public THT Cotentin Maine, la position d'indépendance et de neutralité de la Commission Particulière et la place des acteurs dans le débat ;
- annoncer le calendrier général du débat et accompagner toutes les périodes du débat : le lancement, les réunions thématiques, les réunions de proximité puis de synthèse ;
- renforcer l'information sur chacune des réunions publiques pour inciter le public à y participer ;
- faire comprendre comment s'est formé le débat public au fil de son avancement en valorisant ses principaux enseignements.

La dimension territoriale du débat public impliquait des relations presse organisées à l'échelle des trois régions concernées et notamment de trois départements : la Manche, l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne.

À l'image de la répartition des réunions publiques sur l'ensemble du territoire concerné par le débat public, elles ont été organisées avec équité entre ces départements.

Tous les supports de la presse ont été recensés, quelle que soit l'importance de leur diffusion. Au total, plus de 150 contacts dans la presse écrite, radio ou télévisée, ont été informés pendant les quatre mois du débat public, rendus destinataires des dossiers, communiqués, invitations aux conférences et documents du débat (journaux du débat et cahiers d'acteurs). À ces contacts, il faut ajouter quarante relais institutionnels (préfectures, mairies et collectivités territoriales, chambres consulaires...). (cf. annexe 3)

III.6.1 - AVANT LE LANCEMENT DU DÉBAT, LES CONFÉRENCES DE PRESSE DE SEPTEMBRE 2005

Trois conférences de presse ont été organisées pour annoncer le débat public dans les trois préfectures des départements concernés : Saint-Lô (Manche) le 14 septembre 2005, Laval (Mayenne) le 21 septembre 2005 et Rennes (Ille-et-Vilaine) le 22 septembre 2005.

Elles ont réuni :

- vingt journalistes représentant les principaux supports de la presse régionale des trois régions : France Bleu, France 3, Ouest-France, La Presse de la Manche, La Manche Libre, Le Courrier de la Mayenne, Le Journal de Vitré, Haut Anjou...
- des correspondants en région de la presse nationale : Le Moniteur, Le Monde, Le Figaro ;
- des journalistes de la presse agricole : Paysan Breton, Avenir agricole, Espace Ouest.

Le dossier de presse remis à cette occasion présentait les grandes lignes du débat public, son calendrier et le rôle de la Commission Particulière.

Ces conférences ont été suivies de rencontres avec des journalistes qui sont devenus des “référénts” pour la Commission Particulière et dont les supports ont un lectorat important dans leur département comme le Courrier de la Mayenne, France Bleu réseau de radio publique présent sur tous les départements, Ouest-France avec plusieurs éditions par département et des rédactions dans toutes les villes moyennes. (cf. annexe 3)

➤ III.6.2 - L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉBAT

Vingt-six communiqués ont été envoyés à la presse pour annoncer les réunions publiques, en présenter les intervenants, expliquer les thèmes abordés ou informer sur des reports de dates. Ils ont été systématiquement repris par la presse et mis à disposition sur le site Internet.

À mi-parcours du débat, le 7 décembre 2005, des conférences de presse à Laval et Vitry, accompagnées d'un communiqué diffusé dans les trois départements, ont mis en valeur les premiers enseignements du débat public.

La presse a été invitée à participer à la réunion de restitution du groupe de travail pluraliste sur la prospective des besoins énergétiques du grand ouest ainsi qu'à la présentation de l'expertise indépendante sur les alternatives techniques pour s'en faire l'écho.

Dans les trois départements, le débat public a fait l'objet d'une couverture par la presse à la fois abondante et suivie.

Pendant les quatre mois du débat public, le Président et les membres ont répondu à 9 demandes d'interviews de la part de la radio, de la presse écrite et de la télévision, préférant sélectionner les demandes pour ne pas mettre trop en avant la Commission.

130 articles ont été publiés sur le débat public lui-même et 170 sur son environnement, faisant état des réactions des acteurs locaux (associations, communes, organisations agricoles ou syndicales...).

Il faut noter que le journal Ouest-France, présent sur tous les départements, a mis en place sur son site Internet, un dossier sur les débats publics THT et EPR, permettant au public de retrouver tous les articles parus dans toutes les éditions :

<http://www.ouest-france.fr/dossiers/epr.asp>

(cf. annexe 3)

➤ III.6.3 - LE SUIVI DU DÉBAT PUBLIC PAR LA PRESSE

Le débat public THT Cotentin Maine était annoncé par la presse, durant l'été précédent, comme un débat à « très haute tension » dont le déroulement serait sans doute perturbé par la mobilisation de certains acteurs associatifs opposés soit à l'implantation de l'EPR “tête de série”, soit aux impacts d'une nouvelle ligne aérienne 400 000 Volts.

Si de nombreux articles ont souligné, en marge du débat, la position des élus, les arguments des associations constituées face au projet de ligne et ceux des opposants à l'EPR, le débat public THT Cotentin Maine a eu sa propre existence dans les médias grâce aux très nombreux sujets qui lui ont été consacrés au fil de son déroulement. Les médias ont su séparer les communiqués et les réunions des associations et des élus d'une part, des informations liées au débat public, d'autre part, pour en faire des suivis bien différenciés.

France 3 Basse-Normandie, le réseau France Bleu, la Manche Libre et le Courrier de la Mayenne, notamment, ont prolongé le débat public par des reportages reflétant différents points de vue (associations, professionnels de la santé, riverains de lignes existantes...), donnant ainsi une information complémentaire aux échanges et restitutions des réunions publiques.

D'une façon générale, les journalistes des différents médias des 3 départements ont effectué un suivi du débat public de grande qualité, se faisant le reflet des interrogations du public et de la position des acteurs. Les relations avec la Commission ont été suivies tout au long du débat, dans un climat de confiance réciproque.

En septembre, lors des conférences de presse de lancement, la Commission Particulière a fait comprendre la démarche et les objectifs d'un débat public, sa position de neutralité vis-à-vis des acteurs et son engagement à mener un débat public constructif dans l'intérêt de l'information du public. La tonalité des articles qui suivirent fut apaisée ou attentiste, les journalistes faisant preuve de pédagogie en déclinant les étapes et les enjeux du débat.

L'intérêt des journalistes pour le débat est allé grandissant à mesure de son avancement, notamment à partir des réunions thématiques. Dans leur grande majorité, les articles ont su se faire le reflet des échanges, parfois passionnés, entre intervenants, public et interpellateurs, relatant les arguments, rapportant les principales questions et préoccupations du public.

Mi décembre 2005, l'information sur les premiers enseignements du débat a été très largement reprise dans les principaux supports de la presse dans les départements. À plusieurs reprises, les journalistes ont souligné l'intérêt des questions soulevées, les points de progression du débat et la qualité de l'information apportée au public. Certains se sont même interrogés sur l'absence de certains acteurs ou leur position de retrait dans un débat jugé éclairant sur les grandes questions soulevées.

Il n'y a pas eu de communication spécifique au moment de la clôture du débat, la Commission ayant souhaité réserver ses conclusions pour la publication de son compte-rendu et du bilan de la CNDP. Cependant, les deux réunions de synthèse de Fougères et de Saint-Lô ont été couvertes par les principaux supports de la presse écrite, radio et télédiffusée des deux départements. Ces sujets ont à nouveau restitué de façon équilibrée les positions des acteurs du débat. En Mayenne, où la Commission Particulière n'a pas organisé de réunion de synthèse, le Courrier de la Mayenne a cependant réalisé un article de "clôture" du débat.



III.7 - LES RÉUNIONS PUBLIQUES

L'un des premiers exercices organisationnels a été de déterminer le type, le nombre et les lieux des réunions publiques. Quatre types de réunions sont retenus, lancement ou présentation générale ; thématiques ; proximité et clôture par la synthèse du débat.

Lors de la saisine du dossier et après des contacts pris avec les principaux acteurs il est apparu à la Commission que cinq problématiques essentielles ressortaient du projet et qu'elles nécessitaient un traitement particulier par une exploration technique, scientifique et contradictoire. L'étendue du territoire concerné imposait également la tenue de réunions dites de proximité, nécessaires à une bonne et complète information de populations.

Rappelons que le projet porte sur trois régions administratives et cinq départements dont deux, l'Orne et le Calvados, ne sont concernés que par un seul canton. Immédiatement il nous apparaît indispensable d'organiser trois réunions de lancement destinées à une présentation générale du projet, chacune dans l'un des trois principaux départements. Ce sera **Saint Lô** pour la Manche ; **Laval** pour la Mayenne et **Vitré** pour l'Ille et Vilaine. Malheureusement, le « faux départ » du débat sur l'implantation à Flamanville d'un réacteur EPR "tête de série" nous contraint à décaler nos réunions de lancement et nous amène à supprimer la réunion prévue à Vitré, aucune autre date que celle retenue initialement ne nous permettait la location d'une salle adaptée dans cette commune.

Les cinq réunions thématiques ont été positionnées en fonction du rapport le plus juste entre le lieu ou les représentants locaux (politiques ou acteurs déjà rencontrés) et la problématique.

C'est ainsi que le programme suivant a été établi : (cf. annexe 6)

- **Rennes** - Choix énergétique et alimentation du grand Ouest
- **Villedieu-les-Poêles** (commune déjà surplombée par une ligne THT) - Alternatives à la ligne aérienne THT
- **Saint Lô** - Monde agricole et santé animale (département particulièrement agricole)
- **Châteaugiron** - Effets sanitaires et santé humaine (Cette réunion a remplacé celle prévue initialement à Vitré qui a dû être déplacée du fait du désistement important des experts invités à venir présenter la connaissance de la science en la matière, retenus par d'autres colloques tenus dans la même période dans le monde).
- **Laval** - environnement et insertion dans le paysage (département où de nombreuses associations se sont constituées).

Cinq réunions de proximité ont été finalement tenues :

- **Domloup** (35) commune inquiète de ce projet car déjà très impactée par la première ligne THT par son poste et par le tracé de la ligne TGV
- **Mortain** (50) dans un secteur géographique réputé plutôt favorable du projet

- **Ernée** (53) au cœur des associations de défense en Mayenne
- **Mondevert** (35) (pays de Vitré) pour répondre à une forte demande locale
- **Périers** (50) point de départ de la ligne projetée.

Enfin, il est décidé de tenir deux réunions de synthèse, une dans la partie Sud à **Fougères** (35), l'autre dans la partie Nord du projet, à **Saint Lô** et qui sera la réunion de clôture.

A ces réunions deux autres viendront s'ajouter en fin de débat pour la restitution des travaux d'un groupe de travail sur la prospective des besoins énergétiques en France et plus particulièrement en Bretagne qui se tiendra à **Rennes** (35) et pour le rendu d'expertise sur les alternatives techniques à la ligne aérienne THT qui aura lieu à **Fougères** (35) en amont de la réunion de synthèse du 14 février.

Les dates de ces réunions sont déterminées par l'octroi de salles de taille et d'équipement convenables dans chacune des communes. (cf. calendrier annexe 6)

III.8 - LES DEMANDES D'EXPERTISES

➤ III.8.1 - CONCERNANT LES ALTERNATIVES TECHNIQUES

A la demande d'acteurs du débat, la CPDP THT a décidé de saisir la CNDP sur la réalisation d'une expertise concernant les alternatives techniques au projet de ligne à très haute tension proposé par le maître d'ouvrage. Cette décision est motivée par le nombre d'interrogations apparues notamment dans les cahiers d'acteurs et dans des questions portant sur ce thème. Dans un premier temps, la CPDP a demandé au maître d'ouvrage de développer cet aspect de son dossier jugé insuffisamment précis. Une note complémentaire a ainsi été produite par RTE. Cependant, une expertise technique indépendante est apparue nécessaire pour assurer une information la plus complète et critique possible.

Le 2 novembre 2005, la CNDP a délibéré favorablement sur le lancement d'une expertise. L'appel d'offres a ensuite été lancé dans les plus brefs délais. Nous avons ainsi appuyé notre cahier des charges sur l'expérience passée d'une étude assez semblable sur les alternatives techniques à la ligne France Espagne afin de préciser le mieux possible la demande d'expertise en terme technique, de coût, de délais. En parallèle, six prestataires potentiels ont été recensés. Ces travaux ont été réalisés en 15 jours afin de lancer l'appel d'offres le 15 novembre 2005. Trois candidats ont remis une offre à la CNDP : le cabinet italien CESI, l'E.N.S.I.E de Grenoble et l'Université de Liège. L'ouverture des offres a été réalisée le 05 décembre 2005 à la CNDP. Le choix s'est porté sur le cabinet italien CESI ayant remis l'offre la plus complète répondant aux contraintes de coût et de délais de cette étude. Le montant s'élève à 60 000 Euros TTC

➤ III.8.2 - CONCERNANT LES IMPACTS SUR LA SANTÉ

Par courrier du 25 octobre 2005, l'association Mayenne Nature Environnement a saisi la Commission Particulière THT d'une demande d'expertise scientifique indépendante sur l'impact des champs électromagnétiques sur la santé humaine. L'association précisait que cette expertise devait s'appuyer sur les études épidémiologiques déjà réalisées en France et à l'étranger. La réalisation de cette expertise était sollicitée dans les délais du débat.

La CPDP a transmis cette requête à la CNDP dès sa réception et a demandé (par courrier du 25 octobre 2005 resté sans réponse) des précisions à l'association sur la méthode pour le choix des experts indépendants et reconnus pour leur compétence scientifique. La Commission a informé également l'association de la mise à disposition des plus récentes études sur le sujet de la santé humaine. Ce sujet a fait l'objet d'un certain nombre d'études sur le plan international parmi lesquelles les deux citées ci-après qui expriment clairement les incertitudes de la communauté scientifique.

La Commission Particulière a alors décidé de mettre en ligne sur le site Internet dès novembre 2005 et de tenir à disposition du public dans ses locaux le rapport commandité par le Direction Générale de la Santé publié en novembre 2004 et l'étude épidémiologique élaborée par un groupe de travail piloté par Gérard Draper, publiée en juillet 2005, ainsi que sa traduction. Différents commentaires émis sur ces deux travaux sont également mis en ligne. Le rapport de la DGS s'appuie sur une analyse des études épidémiologiques disponible en 2004.

Ce dispositif d'information était complémentaire de la réunion thématique sur la santé humaine lors de laquelle ces études et leurs commentaires ont été distribués. Cette réunion a eu l'ambition de regrouper un certain nombre d'experts internationaux sur cette question afin d'apporter le maximum d'informations et de répondre aux interrogations du public.

Pour ces raisons, la CPDP et la CNDP ont jugé que ces dispositions constituaient une réponse adaptée à cette demande d'expertise de l'association Mayenne Nature Environnement. La CNDP a délibéré en ce sens lors de sa séance du 07 décembre 2005. Le communiqué de la CNDP est disponible sur son site Internet.

http://www.debatpublic.fr/cndp/communiqués_decisions.html

Suite à cette décision, l'association n'a pas à nouveau sollicité les Commissions sur ce sujet jusqu'à la fin du débat.

IV - LE DÉROULEMENT DU DÉBAT

IV.1 - DEUX DÉBATS INTERDÉPENDANTS

- Dès le début du débat et pratiquement tout au long des réunions publiques, l'existence de deux débats distincts, l'un pour l'EPR, l'autre pour la THT a fait question.
- Le lien de causalité entre les deux projets n'est pas discuté : la ligne THT n'a de justification qu'en raison du projet d'EPR à Flamanville.
- L'existence de deux maîtres d'ouvrage, juridiquement distincts (même si le capital de RTE est majoritairement détenu par EDF), le fait que les enjeux et les impacts des deux projets soient différents (portée nationale ou très locale de l'EPR, impact "régional" de la ligne THT) et qu'un seul débat risquait de faire passer au second plan le projet de ligne THT ne convainquent pas tous les participants.
- Certains sont critiques sur ce qu'ils appellent une volonté de "saucissonnage" d'un même problème : la réalisation de l'EPR est conditionnée par celle de la ligne THT, ce nouveau réacteur devant en effet pouvoir écouler sa production. Le coût du projet EPR devrait pour d'autres être majoré de celui de la ligne qui lui est complètement "dédiée".
- D'autres participants au débat considèrent qu'il est inopportun de débattre de la ligne avant d'avoir conclu le débat EPR et que EDF ait annoncé sa décision, ou bien cela signifie que la décision de réaliser l'EPR est déjà prise.
- L'ensemble de ces arguments, pour ou contre, parfois contradictoires montre à l'évidence qu'aucune solution n'était parfaite.
- En définitive la forte participation au débat sur la ligne THT a montré que, malgré les objections faites à la solution retenue par la CNDP (deux débats distincts et coordonnés) les enjeux spécifiques de cette ligne avaient été abordés.

IV.2 - LES CAHIERS D'ACTEURS

- 24 institutions ou associations ont souhaité participer au débat en apportant une contribution écrite en vue de leur publication par la CPDP sous forme de cahier d'acteur.
- Si la plus part des rédacteurs ont tenté de présenter des points de vue généraux reprenant l'ensemble des problématiques posés par le projet, d'autres ont mis en exergue des thématiques particulières sur lesquelles ils ont développé des thèses après recherches, telles la santé publique ou l'enfouissement...
- 9 cahiers d'acteurs sont issus d'associations de la Manche ; 8 de la Mayenne ; 4 d'Ille et Vilaine ; 2 du Calvados et 1 nationale :

- 1) Association Respecter le Bocage de Saint-Sever (14)
- 2) Groupe Ornithologique Normand de Caen (14)
- 3) Réseau "Sortir du Nucléaire" CRILAN de Les Pieux (50)
- 4) Confédération Paysanne de la Manche de Saint Lô (50)
- 5) FDSEA de la Manche de Saint Lô (50)
- 6) Agir pour l'Environnement (association nationale)
- 7) Chambre d'agriculture de la Manche de Saint Lô (50)
- 8) Manche Expansion de Saint Lô (50)
- 9) Association de protection de l'environnement genestois de Saint Genest (53)
- 10) FDSEA de la Mayenne de Laval (53)
- 11) Association Le Pylône de la Baconnière (53)
- 12) Association Mayenne Nature Environnement de Laval (53)
- 13) FD CIVAM de la Mayenne de Laval (53)
- 14) Les Verts de la Mayenne de Laval (53)
- 14) Collectif "Mayenne Survoltée" de Ernée (53)
- 15) Les 7 Vents du Cotentin, Comité de liaison des Energies Renouvelables, Ciele de Coutances (50)
- 16) Les jeunes agriculteurs de la Manche de Saint Lô (50)
- 17) Association Animaux sous tension de Châteaubourg (35)
- 18) Conseil Général de la Manche à Saint Lô (50)
- 19) CGT (national)
- 20) CFDT de Rennes (35)
- 21) CCI du pays de Fougères (35) et de Laval (53)
- 22) Organisations professionnelles agricoles d'Ille et Vilaine de Rennes (35)
- 23) Associations Passiflore et COEDRA du pays de Fougères (35)
- 24) CCI de la Manche de Saint Lô (50)

L'ensemble de ces cahiers d'acteurs est consultable sur le site

www.debatpublic-thtcotentin-maine.org,

ainsi que les remarques de RTE sur les cahiers d'acteurs envoyées à la Commission Particulière du Débat Public le 22 février 2006.

➤ Thématiques abordées par les cahiers d'acteurs

ASSOCIATIONS	Choix énergétiques	Alternatives techniques	Agriculture santé animale	Santé humaine	Environnement Paysage tourisme
CRILAN	●				
Sortir du Nucléaire, EPR non merci	●				
Agir pour l'environnement Greenpeace et WWF	●	●		●	●
Animaux sous tension			●		
CGT	●	●			
Manche développement	●				
Conseil général 50	●	●	●		
Jeunes agriculteurs 50			●		●
Chambre d'agriculture 50			●		●
FDSEA 50			●		●
Confédération paysanne 50	●		●		●
7 vents du Cotentin, CIELE (50)		●			
Respecter le bocage 14		●	●	●	●
Le Pylône 53				●	
Mayenne Nature Environnement	●			●	
Verts 53	●				
FD Civam 53	●				
Collectif "Mayenne Survoltée"	●		●	●	●
FDSEA 53	●		●	●	
APEGE 53	●	●			
TOTAL (comparatif)	13	6	9	6	7

IV.3 - LES QUESTIONS - RÉPONSES

Pour le classement des questions reçues nous avons gardé un découpage identique à celui opéré pour les réunions thématiques, auquel nous avons ajouté deux rubriques : les modalités du débat et divers. Les questions sont pour l'essentiel adressées par thèmes aux techniciens désignés par RTE. Leurs propositions de réponse sont tout d'abord validées techniquement par le Directeur de projet puis par le Secrétaire Général, s'il estime qu'elles apportent une réponse à la question posée, sans pour autant juger le fond de cette réponse. Il a retourné, avant validation, plusieurs propositions, estimant la réponse incomplète ou inappropriée.

➤ **Les questions écrites reçues par courrier, internet et en réunions publiques**
En pourcentage et sur un total de 746 questions



Un bilan final des différents outils du débat permet de faire apparaître les éléments suivants :

746 questions ont été posées, dont 372 par carte T ; 275 en réunions publiques ; 74 par Internet et le reste par courrier ou lors de visite dans nos locaux.

IV.4 - LA DOCUMENTATION

1062 demandes de documentation, dont 817 parvenues par le biais de la carte T ; 101 directement par Internet et 107 par courrier, le reste sous des formes diverses (téléphone visite...)

IV.5 - DES RÉUNIONS PUBLIQUES CONTRASTÉES

Toutes les réunions publiques ont été de nature différente, par le public qu'elles rassemblent, ses attitudes, la place prise par les associations ou organisations auteurs de cahiers d'acteurs et bien entendu par les thèmes abordés qui découlent de l'organisation même du débat. Mais le trait le plus caractéristique des différences de climat vient de la forte spécificité des attitudes selon le territoire concerné.

La partie nord du projet est située principalement dans le département de la Manche où les activités nucléaires existent depuis longtemps et qui s'est porté candidat pour l'implantation de l'EPR. Bien que les opposants déterminés au nucléaire aient pu faire entendre leur point de vue, les réunions ont davantage porté sur les modalités d'inscription de la ligne qui apparaît à beaucoup comme la contrepartie inévitable de la réalisation du projet d'EPR : comment réduire les impacts y compris par le recours à des alternatives techniques comme l'enfouissement.

Dans la partie sud du projet en Mayenne et en Ille-et-Vilaine une contestation beaucoup plus forte du projet de THT s'appuie sur celle de la politique énergétique qui en est à l'origine : refus d'une production énergétique centralisée et excentrée par rapport aux lieux de consommation, plaidoyer pour une maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables. Cette opposition recouvre aussi d'autres attitudes de type "nimby" que suscite tout projet d'infrastructure.

Globalement le public assistant aux réunions publiques aura été très majoritairement composé d'opposants résolus à la ligne THT et à l'énergie nucléaire. Le boycott du débat EPR par de nombreuses associations n'a pu que renforcer cette réalité bien qu'elle soit la règle générale des débats publics. Il est probable aussi que les participants souhaitant s'informer ont pu être dissuadés de participer ou d'intervenir compte tenu du climat de certaines réunions.

Au cours de ces 4 mois, nous aurons donc tenu 15 réunions réparties géographiquement sur les 3 départements principaux concernés, 6 réunions en Ille-et-Vilaine, 6 dans la Manche, 3 dans la Mayenne. Elles ont rassemblé plus de 4300 personnes (dont le plus grand nombre a assisté à plusieurs réunions du débat) ce qui est tout à fait honorable compte tenu que la zone géographique ne comporte pas de grandes agglomérations mais se situe plutôt dans un milieu rural.

IV.6 - LES RÉUNIONS DE LANCEMENT

Elles étaient l'occasion pour le maître d'ouvrage de présenter son projet et de recenser les questions posées par les participants.

Celle de Saint-Lô qui fut la première, le 8 novembre 2005 a rassemblé environ 200 personnes. Elle a très largement répondu à cette attente. Les questions posées par la salle comme par les interpellateurs ont permis de valider le programme des réunions thématiques que les contacts préalables avant l'ouverture du débat avaient permis de mettre au point.

Par contraste la réunion de Laval le 15 novembre a mal rempli cette fonction. Près de 800 personnes y ont participé et un certain nombre d'entre elles en ont beaucoup perturbé le déroulement en empêchant notamment RTE de présenter le projet et couvrant de cris et bruits divers certaines des réponses faites aux questions qui leur étaient posées. Les interpellateurs présents à la tribune ont joué leur rôle mais deux d'entre eux, les représentants du conseil général et celui de la FDSEA ont été pris à partie également.

Ce climat détestable et contraire à l'esprit du débat public a été regretté par nombre de participants et notamment par des acteurs associatifs pourtant très opposés au projet qui l'ont fait savoir à la Commission et l'ont exprimé dans la presse. En dépit de ces circonstances la réunion de Laval a été conduite jusqu'à son terme.

IV.7 - LES RÉUNIONS THÉMATIQUES

➤ IV.7.1 - ALIMENTATION ÉNERGÉTIQUE DU GRAND OUEST EPR ET LIGNE THT

Ce thème a été abordé lors d'une réunion qui s'est déroulée à Cesson-Sévigné dans l'agglomération de Rennes le 16 novembre 2005. Elle était placée sous l'égide des deux Commissions Particulières, EPR tête de série et THT Cotentin - Maine. Elle a rassemblé 250 personnes. Elle a été préparée par Mme FAYSSE de la CPDP EPR et par M. BLONDIAUX pour la CPDP THT. Elle a abordé trois thèmes successivement :

- la prévision de la demande d'électricité en France, dans le grand ouest et en Bretagne ;
- le projet EPR et la place des différentes énergies dans la production d'électricité
- l'impact des choix énergétiques sur le transport d'électricité ; et le projet de ligne THT.

1) La prévision de la demande d'électricité en France, dans le grand ouest et en Bretagne

M JACQ, directeur de la DIDEME a présenté tout d'abord le contexte dans lequel s'inscrit la politique énergétique nationale : la loi d'orientation du 13 juillet 2005 fixe des objectifs en matière de production d'énergie et dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Elle se traduit notamment par une programmation prévisionnelle des investissements (PPI) qui s'appuie elle-même sur le bilan prévisionnel réalisé périodiquement par RTE. Cette PPI, prévue par la loi a vocation à être rendue publique.

Son intervention a suscité beaucoup de questions ou commentaires des interpellateurs et de l'assistance.

La représentante de l'association NégaWatt juge que toutes ces perspectives de demande et de réponses en moyens de production s'inscrivent dans une logique de continuité alors qu'il faudrait être dans une logique de rupture compte tenu des menaces qui pèsent sur la planète. Cette rupture toucherait nos modes de consommation et l'orientation des moyens de production.

A une question de la salle sur la compatibilité de la relance du nucléaire avec la politique d'environnement et le protocole de Kyoto, il a été précisé que la questions des déchets nucléaires doit être bien distinguée de celle de l'effet de serre, le nucléaire ne produisant pas de CO2.

2) Le projet EPR et la place des différentes énergies dans la production d'électricité

EDF a souligné en introduction que le premier objectif du projet EPR était la préparation du renouvellement du parc de centrales nucléaires, le réacteur projeté à Flamanville s'intitulant d'ailleurs "tête de série", et que le calendrier de réalisation était déterminé aussi par cette exigence (plus que par un besoin de production supplémentaire au niveau régional). Pour alimenter le grand ouest et la Bretagne, EDF pense nécessaire d'investir aussi dans les autres types d'énergie (éolien, modernisation de centrales thermiques).

La politique en faveur du développement des énergies renouvelables et en particulier de l'éolien est jugée trop timide par rapport à l'effort consenti dans d'autres pays notamment l'Allemagne. Il paraît paradoxal à beaucoup de participants que l'appel d'offres éolien récemment lancé ait été infructueux en Bretagne alors que cette région a de vrais atouts dans ce domaine notamment pour des installations "off-shore". Est-ce la manière dont il a été lancé, la complexité des procédures qui sont en cause, ou existe t-il d'autres raisons ?

Les politiques tarifaires incitatives (pour "effacer" les pointes) ne sont elles pas en cours d'abandon comme l'indiquent un certain nombre de témoignages alors que les moyens de production et de transport sont dimensionnés pour supporter les pointes de consommation ?

N'y a-t-il pas, par ailleurs une surcapacité de production d'électricité d'origine nucléaire qui

va encore s'accroître avec l'EPR se demandent certains ? Des craintes sont exprimées aussi vis-à-vis des déchets (qui ressortent d'un autre débat en cours) et la question des ressources en uranium (épuisement, non indépendance de la France) a été posée.

La nécessité mais aussi la possibilité de mener une politique plus résolue en ce qui concerne la maîtrise de l'énergie est appelée par plusieurs intervenants le Professeur SABONNADIÈRE, le représentant de l'ADEME et la vice présidente du conseil régional de Bretagne, Mme Isabelle Thomas. Celle-ci a insisté sur la fragilité de l'alimentation énergétique de sa région et développé les objectifs de la politique qu'elle souhaite poursuivre (bien que n'ayant aucune compétence institutionnelle dans ce domaine) :

- la maîtrise de l'énergie ;
- la sécurisation du réseau ;
- l'élargissement du bouquet énergétique aux énergies renouvelables.

3) L'impact des choix énergétiques sur le transport d'électricité et le projet de ligne THT

RTE indique tout d'abord que c'est bien le projet d'EPR qui rend nécessaire cette nouvelle ligne avec un objectif de mise en service concomitante. Il précise que l'option d'une ligne nord-sud est la plus favorable pour la stabilité du réseau en particulier dans le grand ouest.

Le recours à d'autres sources d'énergie (éolienne par exemple) ne dispense pas de la nécessité d'adapter le réseau, les lieux de production étant le plus souvent distincts des lieux de consommation (les grandes agglomérations notamment).

De nombreuses interventions du public concernent les effets de lignes THT pour la santé humaine qui seront examinés lors d'une séance spécifiquement consacrée à ce sujet important.

En conclusion de cette réunion apparaît, d'une part une forte exigence en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables, et d'autre part la nécessité d'une évaluation contradictoire des hypothèses retenues dans le bilan prévisionnel de RTE qui est à la base de la programmation des investissements de production d'électricité et parmi lesquels l'EPR. Il a été décidé la mise en place par les deux Commissions d'un groupe de travail sur ces questions.

4) *Les travaux du groupe de travail pluraliste*

Ce groupe a été constitué avec la composition suivante :

- **Les deux Commissions Particulières**

CPDP-EPR, représentée par MM. Jean-Luc MATHIEU, Michel COLOMBIER et Mme Danielle FAYSSE,
CPDP-THT, représentée par MM. Jean-Pierre GIBLIN et Loïc BLONDIAUX.

- **Le maître d'ouvrage du projet de réacteur EPR "tête de série" Flamanville 3**

EDF, représenté par MM. Joël DOGUE, Goulven GRAILLAT et Michel BENARD.

- **Le maître d'ouvrage du projet de ligne THT Cotentin-Maine, et responsable de l'élaboration du bilan prévisionnel**

RTE, représenté par MM. Jean VERSEILLES et Erik PHARABOD.

- **Les représentants des pouvoirs publics au niveau national**

DGEMP / Dideme, représentée par MM. Thomas BRANCHE et Jean-Luc PERRIN.

- **Les acteurs institutionnels au niveau régional**

DRIRE-Bretagne, représentée par Mme Anicette PAISANT-BEASSE ; Conseil régional de Bretagne, représenté par M. Ferdinand COSTES ; Délégation régionale de l'ADEME, représentée par M. Gilles PETITJEAN.

- **Des experts indépendants**

NégaWatt, représenté par MM. Thierry SALOMON et Olivier SIDLER, M. Bertrand CHATEAU, Enerdata, M. Pierre RADANNE, M. Antoine BONDUELLE, consultant, M. Yves MARIGNAC, WISE-Paris, conseil scientifique et technique de la CPDP-EPR, rapporteur.

Un cahier des charges a d'abord été établi :

Compte tenu du nombre de partenaires concernés et s'agissant d'un exercice prévisionnel, un travail collectif sera mené en atelier par un groupe d'experts pluraliste permettant de discuter différents scénarios d'évolution s'écartant de ceux retenus dans le bilan prévisionnel de RTE, qui a servi de base à la PPI et d'analyser la sensibilité des bilans énergétiques, à l'horizon 2020, à ces hypothèses plus contrastées.

Cette construction de scénario discussion reposera notamment sur :

- *une analyse globale des hypothèses et critères d'équilibre du bilan prévisionnel de RTE ;*
- *une analyse globale des hypothèses et critères d'équilibre des scénarios alternatifs ;*
- *un approfondissement sur les hypothèses concernant la demande d'électricité, l'impact de la maîtrise de l'énergie et les substitutions entre électricité et autres sources d'énergie ;*
- *une analyse des écarts entre les différents scénarios ;*
- *un travail correspondant sur les hypothèses concernant les différents moyens de production d'électricité et notamment la place des énergies renouvelables et des micros productions ;*
- *les enseignements à en tirer.*

De plus, pour répondre aux préoccupations plus précisément exprimées respectivement dans les débats EPR et THT, un regard spécifique sera apporté sur l'application de ces différents scénarios au cas de la région Ouest.

Les travaux du groupe se sont déroulés de la mi-décembre jusqu'à la fin du débat. Il a tenu 7 réunions qui ont permis d'examiner et de discuter les contributions apportées par chacun des experts et les réactions qu'elles ont suscitées. C'est à partir de ces matériaux très riches que le rapport du groupe a été établi. Il figure sur le site Internet des deux CPDP. Il a en outre été rendu compte de l'avancement de ses travaux lors d'une réunion publique tenue le 8 février à Rennes. Une synthèse de ces travaux figure en annexe 7.

En dehors du bilan prévisionnel de RTE il y a eu récemment de nombreux exercices de prospective (horizon 2050 en général) identifiant un point de passage aux environs de 2020. D'après l'analyse faite par B. Château la plupart sont assez convergents à l'échéance intermédiaire que ce soit sur le tendanciel ou sur des scénarios plus volontariste. Le scénario volontariste de NégaWatt fait exception. Le groupe a éprouvé quelques difficultés à comprendre l'origine des écarts faute d'une explicitation complète ou cohérente des hypothèses sous-jacentes notamment en matière de changement de comportement. A cet égard la relation entre comportement des agents économiques qui détermine en partie la demande, politique d'offre et tarification est une question controversée

La compatibilité du bilan prévisionnel de RTE (2020) avec l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre par un facteur 4 en 2050 a été aussi beaucoup débattue. Une des difficultés méthodologiques vient du fait que l'on traite de trois variables distinctes : rejets de GES, énergie consommée, consommation électrique, les facteurs agissant étant seulement en partie communs.

Le rapport de ce groupe met en évidence plusieurs points importants sur lesquels les participants s'accordent :

- le besoin de scénarios plus diversifiés reposant sur des hypothèses bien identifiées, élaborés et discutés dans la transparence par des prospectivistes reflétant la diversité des points de vue ;
- la nécessité de mieux articuler le moyen terme (2020) où l'impératif d'assurer la sécurité d'approvisionnement domine (vue sous l'angle de l'équilibre offre demande et des besoins de transport) avec le long terme (2050) où l'emportent les objectifs de politique énergétique comme celui du facteur 4 pour les émissions de CO2.

Ce rapport souligne aussi l'intérêt des approches régionales comme celle en cours en Bretagne qui associe le conseil régional les services de l'État et l'ADEME. L'intention de la région Pays de Loire de mener un travail analogue et de se coordonner avec la Bretagne a été annoncée lors de la réunion de Rennes.

➤ IV.7.2 - SYNCHRONISME ET ALTERNATIVES TECHNIQUES

Ce thème a été abordé lors de la réunion du 22 novembre 2005 à Villedieu-les-Poêles à laquelle 130 personnes ont participé.

Dès avant cette réunion la CNDP avait lancé, sur proposition de la Commission Particulière faisant suite à plusieurs demandes qui lui avait été faites, une consultation pour une expertise sur ce sujet très technique pour lequel la plupart des acteurs du débat, en dehors du maître d'ouvrage, n'ont pas une compétence suffisante.

Après une présentation des objectifs du projet par le maître d'ouvrage une table ronde a réuni deux représentants d'associations ayant produit des cahiers d'acteurs sur ce thème ("Respecter le bocage" pour une alternative d'enfouissement et "les sept vents" qui plaide pour une solution sous marine), M. Jean Marie DELINCE d'ELIA (homologue belge de RTE), M de GROMARD, Délégué Général de SYCABEL (syndicat professionnel des fabricants de câbles).

1) Objectif du projet et solution technique proposée

RTE a rappelé en introduction que le besoin d'une nouvelle ligne est justifié principalement par les risques d'instabilité du réseau 400 000 Volts qui seraient accrus par la mise en service de l'EPR. Il s'agit principalement de renforcer le lien synchronisant entre Flamanville et ce réseau. Le projet poursuivrait également deux autres objectifs : améliorer la capacité

de transport (transit) et éviter des baisses de tension en particulier en Bretagne. A défaut de réaliser cette ligne l'alimentation électrique de la Bretagne et de la Mayenne risque de se dégrader sérieusement.

De ce point de vue le choix d'un lien orienté nord-sud apparaît préférable.

La discussion qui suivit cette présentation a montré que la nécessité de renforcer le réseau, si l'EPR était réalisé, apparaissait logique. En revanche plusieurs intervenants considèrent que le recours à d'autres sources d'énergie plus décentralisées (éolien en particulier) éviterait la nécessité de construire une nouvelle ligne : "on se crée des problèmes avec un site de production excentré par rapport aux besoins". Beaucoup s'inquiètent d'un voisinage de la ligne avec l'habitat et autres activités ou encore d'une trop grande proximité de la nouvelle ligne avec la ligne existante qui serait très pénalisante pour le territoire intermédiaire.

2) *Les alternatives techniques*

Bien que RTE ait examiné dans le dossier du maître d'ouvrage une douzaine de solutions alternatives, la discussion pendant la table ronde s'est concentrée sur l'alternative "enfouissement" et très partiellement sur l'alternative "sous-marine".

C'est sur les aspects économiques et les impacts environnementaux respectifs de ces alternatives, comparés à ceux de la solution de ligne aérienne proposée par RTE, qu'a porté l'essentiel de la discussion. En coût global, incluant postes relais, pertes électriques, maintenance et réparations sur la durée de vie de l'ouvrage, là où RTE considère un facteur 9 entre une ligne aérienne et une ligne souterraine les associations parlent d'un facteur 3, le SYCABEL ayant une position intermédiaire en raison des progrès technologiques et de l'effet d'échelle (on n'a jamais réalisé de liaison souterraine aussi longue).

En conclusion de cette réunion, le lancement d'une expertise technique indépendante est considéré comme très utile. Elle devra essayer de répondre notamment aux interrogations qui subsistent à l'issue de cette réunion.

3) *L'expertise complémentaire*

Elle s'est déroulée du 06 décembre au 31 janvier 2006. Le cabinet CESI a obtenu auprès de RTE l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation de son expertise dans de bonnes conditions. Trois réunions ont ponctué l'avancée des travaux de CESI : le 13 décembre pour collationner, auprès de RTE, les éléments techniques nécessaires à l'expertise ; le 06 janvier 2006 pour un point d'étape avec la Commission et le 26 janvier avant la finalisation de la mission. RTE a été convié lors de cette dernière réunion afin d'apporter les derniers éléments techniques nécessaires et de prendre connaissance dans les grandes lignes des alternatives étudiées par CESI.

Dans les délais initialement prévus, la société CESI a rendu son expertise par un rapport très approfondi (sur support papier et informatique) qui reprend l'ensemble des éléments et données souhaités par la CPDP. Un rendu d'expertise public a eu lieu le 14 février 2006 à 15h00 avant la réunion de synthèse de Fougères. Elle a rassemblé 80 personnes.

Le travail fourni, très professionnel et complet, a été salué par la Commission et les acteurs. La compétence et l'indépendance de la CESI n'ont pas été mises en cause par quiconque. Le rapport est consultable sur le site Internet du débat.

CESI a tout d'abord procédé à des analyses de simulation statique de réseau et a audité les méthodes de simulation dynamique utilisées par RTE. Elle conclut à l'issue de cet examen à l'existence du besoin de renforcement du réseau pour assurer sa stabilité en cas de défaillance d'un maillon (situation dite n-1). Elle estime aussi comme RTE qu'une orientation nord-sud pour ce renforcement est la plus favorable.

Elle a examiné ensuite la plupart des alternatives techniques proposées par RTE ainsi que certaines qui n'avaient pas été envisagées comme une liaison sous-marine desservant des parcs éoliens offshore, proposée par une autre association, et la combinaison de ligne à courant alternatif ou continu (absence de CEM) pour résoudre les questions de transit de puissance, et mise en place de condensateurs sur la ligne Manuel-Rougemontier pour répondre aux problèmes de synchronisme.

Selon CESI, la solution de l'enfouissement pourrait être moins coûteuse que ne l'indiquait RTE si l'on accepte de la dimensionner plus modestement. En investissement (ligne et postes) elle resterait de 5 à 9 fois plus chère selon le nombre de câbles retenus. En coût global (investissement, pertes électriques et entretien) elle serait 3 à 5 fois plus chère. Ils confirment que son impact en terme de champ magnétique serait nettement plus faible. Sa réalisation serait, de l'avis des experts, un challenge technique, une ligne d'une telle longueur n'ayant jamais été réalisée dans le monde.

La solution offshore vers la Bretagne est techniquement possible quoique coûteuse. Mais elle imposerait un renforcement du réseau 400 000 Volts dans les Côtes d'Armor et le Finistère nord, avec des questions non résolues sur son insertion dans le territoire. Postérieurement à la remise du rapport la Commission a reçu une demande visant à approfondir l'analyse d'une solution sous-marine notamment vers le Havre. Cela ne pourra être fait dans le temps du débat.

Les solutions plus innovantes associant des lignes à courant continu et des condensateurs sont d'un ordre de coût comparable à celui de l'enfouissement. Leur faisabilité pour RTE n'est pas établie.

RTE a réagi sur le rapport de la CESI. Cette réaction est consultable sur le site Internet de la Commission. Il ne fait état d'aucun désaccord sur l'analyse faite mais indique que, compte tenu de l'objectif de sécurité qui est le sien, il ne veut prendre aucun risque en sous dimensionnant ou en recourant à des technologies non éprouvées. Ainsi, s'agissant d'une ligne souterraine, RTE craint dans une telle hypothèse une indisponibilité de quelques semaines par an d'autant plus importante que le nombre de câbles est réduit •². En revanche une ligne mixte (aérienne avec des siphons en souterrain pour traverser des secteurs où l'insertion est difficile) lui paraît plus réaliste.

•² Ceci mériterait sans doute d'être argumenté par un calcul économique chiffrant le coût du délestage de la production de Flamanville analogue à celui qu'évalue le dossier du maître d'ouvrage dans l'hypothèse de l'absence de renforcement du réseau actuel.

➤ IV.7.3 - MONDE AGRICOLE ET SANTÉ ANIMALE

Parmi les thèmes abordés au cours de ce débat public, celui-ci concerne très directement les exploitants agricoles et leur cheptel et a déjà donné lieu à de nombreuses questions au cours des réunions précédentes (réunions de lancement ou réunions thématiques). Elles témoignent donc de l'inquiétude du monde agricole pour une ligne THT. Huit cahiers d'acteurs font état de cette préoccupation.

La Commission Particulière consciente de cette situation a demandé à des experts choisis par elle ou par le maître d'ouvrage de venir faire le point des connaissances en la matière. Des interpellateurs désignés par le monde agricole ou le maître d'ouvrage sont intervenus dans le débat.

Cette réunion a été organisée autour de deux tables rondes suivies d'un débat avec le public. La première sur les champs électromagnétiques - CEM - basse fréquence, les courants parasites et leur impact sur la santé animale, la seconde sur les conséquences des lignes sur les sols, les cultures et les bâtiments agricoles et les propositions du maître d'ouvrage pour remédier aux effets de la ligne THT.

L'ensemble des informations apportées a permis au public dans la salle d'engager le débat avec les experts et les interpellateurs.

1) CEM basse fréquence, courants parasites et santé animale

Le Professeur BRUGERE de l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort a rappelé que les effets des CEM sur les animaux ont fait l'objet d'une dizaine d'études en France et surtout à l'étranger depuis 1996. Celles-ci n'ont pas mis en évidence de troubles sur la santé des animaux. Par contre, les courants parasites ou vagabonds qui peuvent apparaître dans certains bâtiments d'élevage dont l'installation électrique est défectueuse seraient à l'origine dans certains cas d'effets néfastes notamment sur la lactation des bovins.

Monsieur GALLOUIN professeur émérite de zootechnique à l'Institut National Agronomique Paris Grignon et animateur du GPSE (groupe permanent pour la sécurité électrique dans les élevages agricoles et aquacoles) a bien confirmé que les courants parasites dans certaines exploitations à proximité de lignes THT existent. La réaction des animaux à ces courants varie en réalité beaucoup selon les individus et leur environnement. Les travaux pour une meilleure maîtrise de ces courants parasites doivent se poursuivre et la réalisation d'une ferme expérimentale à proximité d'une ligne THT y contribuerait incontestablement. Monsieur GALLOUIN a par ailleurs souhaité que le GPSE en sommeil depuis décembre 2003 soit réactivé car ses travaux, ses expertises et les protocoles pour remédier aux courants parasites sont utiles et appréciés notamment des éleveurs.

Le représentant du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a indiqué que le ministre est décidé à relancer le GPSE.

Les interpellateurs, au travers des interventions, mentionnent des nuisances observées à proximité des lignes existantes tels que baisse de fertilité, accroissement du nombre de mammites, perturbation au moment de la traite des vaches, stress permanents pouvant in-

duire une diminution des défenses immunitaires des animaux, retard de croissance chez les jeunes. Ces inquiétudes prennent un relief spécifique dans la Manche puisque, disent-ils, des cas précis d'éleveurs situés sous la ligne THT Les Quintes-Domloup ont donné lieu à des expertises.

Plusieurs demandes ont été formulées par les interpellateurs :

- relance du GPSE avec une représentativité équilibrée des éleveurs ;
- prise en charge de la sécurité électrique des élevages à proximité de la ligne ;
- réalisation et prise en compte dans les études d'impact de mesures de conductivité des sols afin de maîtriser les courants vagabonds ;
- création d'une ferme expérimentale dans l'Ouest de la France pour développer les recherches en site réel ;
- reconnaissance juridique des couloirs de ligne afin de réglementer l'évolution des constructions et des activités à proximité des lignes.

Les réponses fournies par RTE ne satisfont pas totalement les interpellateurs qui réclament plus d'engagements notamment en matière de distance minimum à respecter entre la ligne et les élevages.

RTE prend acte de ces demandes et affirme qu'il en tiendra compte dans toute la mesure du possible pour le tracé de la ligne. Les suspicions des interpellateurs sur la baisse de tension volontaire sur le réseau lors des mesures chez l'exploitant sont démenties par RTE.

2) L'impact de la ligne sur les sols, les cultures, les bâtiments et les propositions du maître d'ouvrage pour remédier aux effets de la ligne

L'expert de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) rappelle que l'Assemblée a conduit une démarche avec RTE et EDF au bénéfice de l'ensemble des agriculteurs pour l'indemnisation des dommages. Les protocoles originaux datent de 1964 et ils sont régulièrement mis à jour dans le cadre des travaux de la Commission Nationale Paritaire. Actuellement sont signés ou sur le point de l'être le protocole "dommages instantanés" qui concerne l'indemnisation versée aux exploitants à la suite des travaux de construction de la ligne et le protocole "dommages permanents" relatif à l'indemnisation des propriétaires et des exploitants de la gêne occasionnée par la présence de la ligne.

RTE précise que désormais un état des lieux avant et après travaux sera systématiquement réalisé pour les indemnisations et que celles-ci seront payées périodiquement tous les neuf ans. En outre il est envisagé pour la ligne Cotentin - Maine une convention spécifique interdépartementale pour bien prendre en compte les spécificités du pays de bocage.

Les interpellateurs demandent que les erreurs du passé concernant l'implantation de la ligne ne se reproduisent pas. Il faut le moins de conséquences possibles pour les exploitations agricoles. Ils constatent avec satisfaction que le maître d'ouvrage a d'ores et déjà pris en compte des demandes exprimées dans des cahiers d'acteurs.

A l'occasion du débat avec le public, RTE précise que les taxes versées aux communes sur lesquelles sont implantés les pylônes ont été décidées par le législateur au titre de l'intérêt général. Il ne s'agit pas d'indemnités. RTE explique également que l'indemnité pour préjudice visuel décidée par le législateur depuis 1992 peut concerner les agriculteurs et les non agriculteurs situés à proximité de la ligne. C'est une Commission nommée par le préfet dont les membres sont indépendants de RTE qui lui fait des propositions d'indemnités.

Au cours de la discussion est abordée la question de la délivrance de permis de construire pour des bâtiments situés dessous la ligne ou à proximité. Ces permis sont réguliers. Certains souhaiteraient qu'il existe une servitude selon certaines modalités dans cette emprise.

3) *Les apports de la réunion*

Au terme de ce débat de qualité, la Commission considère que la première table ronde a permis d'avancer sur les problèmes de santé animale. La seconde table ronde qui abordait notamment les questions d'indemnités a été moins bien perçue semble-t-il par certains participants qui pensent que la décision de faire la ligne est prise puisque l'on parle d'indemnités. La Commission rappelle que cette interprétation est inexacte.

La Commission retient que :

- Les études sur les CEM basse fréquence n'ont pas mis en évidence, d'après les experts, d'effets néfastes sur les animaux ;
- Les courants parasites ou vagabonds peuvent exister dans certains bâtiments d'élevage à proximité de ligne THT mais il est possible d'y remédier ;
- L'annonce de la relance du GPSE est appréciée par les organisations agricoles et reçoit un accord unanime de toutes les parties en présence ;
- Le projet de ferme expérimentale à proximité d'une ligne THT est demandé par le monde agricole pour être un lieu d'expérimentation notamment pour le GPSE ;
- RTE s'engage à ce que la ligne ne surplombe pas les bâtiments d'élevage (engagement pris postérieurement à cette réunion) ;
- RTE fera avant la construction de la ligne un diagnostic électrique de l'exploitation ;
- RTE plantera dans la mesure du possible les pylônes en limite de parcelle ;
- Le Préfet de chaque département concerné par la ligne désignera la commission qui lui proposera les indemnités pour préjudice visuel ;
- La délivrance de permis de construire en dessous d'une ligne THT existant pose problème. La Commission Particulière souhaite qu'une réflexion soit engagée par les pouvoirs publics concernant l'évolution des documents d'urbanisme.

➤ IV.7.4 - LA SANTÉ PUBLIQUE

1) Le contexte d'une réunion très attendue

Différents facteurs ont contribué à placer la question de l'impact des champs électromagnétiques (CEM) sur la santé humaine au cœur de ce débat et à focaliser l'attention générale sur la réunion organisée autour de ce thème à Châteaugiron le 11 janvier 2006. Les associations mobilisées contre le projet ont en effet très tôt mis l'accent sur les risques encourus par les populations amenées à vivre auprès des lignes, dans leurs cahiers d'acteurs mais également dans les nombreuses réunions locales organisées sous leur égide en parallèle au débat. La forte médiatisation, au début de l'été 2005, de l'étude épidémiologique menée en Grande Bretagne par le professeur Draper et faisant état d'une corrélation statistique entre les lignes THT et la leucémie infantile a pu participer également de ce contexte de sensibilité particulier.

La réunion de Châteaugiron s'est déroulée devant un public nombreux (600 personnes) et particulièrement réactif. La conduite de la réunion a été difficile.

Plusieurs intervenants, qu'il s'agisse des représentants de RTE ou d'experts, ont été remis en cause et interrompus dans le cours de leurs exposés par une partie de la salle, venue pour faire valoir son opposition résolue à la ligne. Mais, au-delà de ces débordements minoritaires, les réactions de cette même salle ont semblé traduire une situation de forte inquiétude de la part du public, sensible notamment dans le caractère dramatique de certaines interventions.

2) Le cadrage de cette réunion par la CPDP

Dans ce contexte, la CPDP devait concilier, dans l'organisation de ce débat très attendu, deux impératifs :

- Il s'agissait, en premier lieu, de mettre à disposition du public le plus large, l'information la plus précise et la plus actuelle possible sur la santé humaine.

Le choix d'experts relevant d'organisations internationalement reconnues (le Dr Émilie VAN DEVENTER de l'OMS, le Pr. Paolo VECCHIA de l'ICNIRP, le Pr. JOUSSOT DUBIEN, co-auteur du rapport remis sur cette question en 2004 à la Direction Générale de la Santé (DGS) s'est imposé comme une évidence. La Commission a tenu à ce choix en dépit des nombreuses difficultés matérielles rencontrées pour organiser la venue de tels experts. Elle s'est efforcée également de diffuser le plus largement possible les études les plus récentes (l'enquête Draper, traduite en français à la demande de la Commission ; le rapport de 2004 remis à la DGS et les commentaires critiques produits par les Docteurs Le Ruz et Santini). Ces documents étaient disponibles dans la salle et en ligne sur le site de la CPDP.

- Il s'agissait, en second lieu, de faire écho à la controverse qui s'est organisée depuis de nombreuses années autour de cette question, en autorisant les associations d'une part (en la personne du Dr. Le Ruz) et le maître d'ouvrage d'autre part (en la personne du Dr. Lambrozo) à mandater les personnes les mieux à même, selon leur point de vue, d'aborder ce thème.

3) *Le déroulement de la réunion*

La réunion s'est déroulée selon trois séquences :

- Les champs électromagnétiques basses fréquences et leurs incidences sur la santé humaine ;
- L'état de la recherche expérimentale et des études épidémiologiques sur l'impact des CEM sur la santé humaine ;
- L'état de la réglementation et des normes en vigueur à l'étranger.

Chacune de ces séquences s'est organisée autour d'un exposé qui se voulait clair et concis de la part de l'expert mandaté par la Commission, suivi d'un échange avec la salle et les autres personnalités invitées à la tribune.

A défaut d'avoir fait se rejoindre les points de vue, la discussion a permis de mettre en lumière quatre enseignements majeurs :

Une critique radicale des discours d'expertise

L'intensité avec laquelle les experts, en particulier étrangers, ont été interpellés et remis en cause par le public présent a pu surprendre, voire même choquer, les observateurs présents lors de cette réunion. Une posture de soupçon généralisé à l'égard de l'indépendance de ces personnes et de leurs institutions d'appartenance, qu'il s'agisse de l'OMS ou d'universitaires français accusés de collusion avec le maître d'ouvrage, semble en être la cause. Même si elle n'est peut-être le fait que d'une minorité, de telles réactions interrogent la place des experts scientifiques dans le cadre du débat public.

- Comment traduire en langage clair, dans un tel contexte, des questions souvent complexes et sur lesquels les scientifiques bien souvent ne s'accordent pas ?
- Comment convaincre des scientifiques, souvent peu habitués à gérer ce genre de situation, de se plier à ce nouveau rôle ?
- Comment rendre compte d'une controverse sociotechnique, en faisant droit à tous les arguments, sans verser dans l'idée que tous les points de vue se valent et abandonner l'idée même d'une vérité scientifique ?

Tels sont quelques uns des défis auxquels la CPDP s'est trouvée confrontée et auxquels elle a tenté de répondre le mieux possible, sachant qu'il n'était pas en son pouvoir d'instaurer un consensus, même minimal, sur ces questions.

Sur un thème aussi sensible que celui-là, le débat public se devait cependant de produire une cartographie aussi objective que possible des principaux éléments de la controverse. Il y est selon nous parvenu.

Les limites des connaissances épidémiologiques en la matière

Sur le thème de l'impact des CEM sur la santé humaine, les différents experts sollicités au cours de cette réunion ont tous pointé le contraste entre les résultats produits en laboratoire et les conclusions de certaines études épidémiologiques. Les premières n'ont en effet pas permis de mettre en évidence d'effet des CEM sur les organismes vivants, même soumis à des doses massives. Les secondes à l'inverse, ont produit des résultats qui peuvent être jugés contradictoires. L'étude récente menée par l'équipe du professeur Draper établit en effet une

corrélation statistique entre la naissance près d'une ligne THT et l'apparition de la leucémie infantile déjà mise en évidence par certaines études précédentes. La signification des résultats de cette étude a été longuement discutée au cours de la réunion. De manière plus générale, les échanges ont soulevé de nombreuses interrogations liées à la faiblesse des connaissances épidémiologiques en ce domaine : conflit de méthodologies ; faiblesse des données relatives à d'autres pathologies que le cancer et la leucémie ; absence de données statistiques fiables, en particulier en France ; incertitude quant à la signification des conclusions produites par les études existantes, en particulier celles de l'étude Draper...

Dans un tel contexte, les positions des différents acteurs paraissent difficilement réductibles.

L'enjeu du suivi des lignes existantes

A différentes reprises, la question du suivi des lignes existantes et de leur impact est revenue dans la discussion, à travers notamment l'évocation, par les opposants à la ligne, de l'expérience menée il y a quelques années autour du village de Coutiches dans le Nord, surplombé par une ligne à THT et dont les habitants ont été soumis pour un temps à un suivi médical approfondi sous l'égide d'EDF.

Au-delà d'une controverse entre RTE et une partie des représentants associatifs autour des motifs qui ont conduit à mettre fin à cette expérience, il a pu être regretté que d'autres initiatives de ce type n'aient pas été engagées.

Une réflexion à mener sur l'application du principe de précaution

L'application du principe de précaution exige pour certains l'abandon pur et simple du projet.

La représentante de l'OMS fait valoir de son côté que les mesures de précaution, si elles sont justifiées au regard de l'incertitude persistante des résultats épidémiologiques, doivent être proportionnelles avec l'impact sur la santé publique et surtout économiquement justifiables. Cette organisation internationale estime que c'est aux autorités nationales et à elles seules d'établir de telles mesures.

Les représentants du maître d'ouvrage, RTE, se sont quant à eux constamment placés au cours de ce débat sous l'égide des normes françaises en vigueur, elles mêmes inspirées d'une réglementation européenne. L'état des connaissances médicales ne semble à leurs yeux nullement justifier que des mesures ou des précautions supplémentaires soient prises, qu'il s'agisse d'une éventuelle indemnisation des personnes habitants à proximité des lignes existantes au titre de leur impact sur la santé ou d'interdiction de construction à venir.

Face à des positions aussi tranchées, la discussion s'est dès lors portée sur les normes en vigueur dans certains pays étrangers (Suisse, Italie, Canada, Suède) généralement mal connues, leur portée et leur justification ainsi que sur la mise en place en France d'une réglementation portant sur la distance aux habitations des nouvelles lignes.

Postérieurement à cette réunion, RTE s'est engagé à ce que ce que la future ligne ne surplombe pas de constructions (habitations et bâtiments d'élevage) existantes.

➤ IV.7.5 - LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET INSERTION DANS LE PAYSAGE

1) *Le refus du débat*

Ce thème a été abordé le 15 décembre à Laval devant une assistance assez parsemée. Les associations ou organismes invités à être sur scène pour participer activement au débat ont décliné cette invitation. Ce thème représentait à leurs yeux une avancée trop importante sur des modalités d'un projet qu'ils refusent, ne souhaitant pas s'impliquer dans un débat qui outre passe l'opportunité du projet.

Bien que les impacts environnementaux et paysagers soient cités dans plusieurs cahiers d'acteur, ils ne figurent au premier rang des interrogations et des arguments des opposants. Ceux-ci contestent avant tout les choix énergétiques de la France, qui conduisent au projet mis au débat et à ses conséquences sur la santé humaine et animale.

Plusieurs acteurs ont exprimé leur désaccord de débattre sur "la prise en compte de l'environnement et insertion dans le paysage" (titre de la soirée) puisque pour eux cela revient à admettre la faisabilité d'un projet dont ils contestent l'opportunité même. Néanmoins, le débat a montré à plusieurs reprises l'inquiétude du public sur la distance qui sera respectée entre la ligne THT et les habitations. Cette notion de distance focalise à la fois les enjeux liés au cadre de vie et à la santé. Paradoxalement les impacts environnementaux sur la faune, la flore ou les milieux naturels n'ont pas été abordés.

Malgré l'absence d'associations et de groupes constitués et la faible participation d'un public composé d'individualités, la qualité d'écoute a été bonne permettant des échanges plus nombreux, pertinents et de bonne qualité. Cette perception a d'ailleurs été relevée par la presse.

Le maître d'ouvrage a abordé au cours de cette réunion son projet et sa justification et ses méthodes et outils de simulation utilisés lors de la concertation avec les riverains pour définir un meilleur tracé possible. Les aspects environnementaux ont été présentés par le bureau d'études, prestataire de RTE. Le retour d'expérience sur les deux lignes THT existantes (Périers-Domloup et Domloup-Les Quintes) ont permis de présenter au public les facteurs de distance aux habitations ; aux bâtiments d'élevage ; aux problèmes soulevés sur la santé animale ; à la perturbation électrique et à l'entretien de la végétation sous la ligne.

L'ensemble des questions écrites du public a été abordé en réunion tels les emprises foncières des différentes alternatives techniques ; l'impact paysager des lignes aériennes THT ; la préférence à l'enfouissement pour favoriser la protection du paysage et l'impact lié au tourisme. Il a été demandé que des études préalables sur la faune et sur la flore soient réalisées.

2) *Les avancées du débat*

Le maître d'ouvrage a légèrement fait évoluer son discours en distinguant les obligations légales et ses pratiques habituelles. C'est l'occasion pour RTE de prendre publiquement l'engagement de ne pas surplomber les constructions existantes (habitations et bâtiments d'élevage), alors que la loi ne s'y oppose pas. Le maître d'ouvrage indique également qu'il s'efforcera de respecter une certaine distance entre la ligne et les constructions sans pour autant en fixer la limite.

Il est à déplorer que jusqu'à présent, et avant que la CPDP ne l'ait demandé, aucun bilan des lignes existantes, aucune évaluation des divers impacts sur un ouvrage similaire n'aient été réalisés par RTE. Dans le cadre de ce projet une telle démarche aurait été bénéfique et aurait revêtu un intérêt certain dans la présentation et l'argumentation du projet mis au débat.

➤ **IV.7.6 - L'IMPACT DES LIGNES ÉLECTRIQUES THT SUR LES OISEAUX**

Sur ce sujet, très peu abordé lors du débat, seul le Groupe ornithologique Normand (GONm) a exprimé un point de vue argumenté dans un cahier d'acteur parvenu tardivement. Quel que soit le trajet définitif retenu pour la ligne THT, le projet qui a une orientation nord-sud, recoupera plusieurs axes de déplacements connus ou pressentis des oiseaux. Il s'agit surtout d'oiseaux d'eau, d'oiseaux marins et de passereaux. La préservation des voies de migration des oiseaux a un caractère primordial car, par essence, les oiseaux constituent un patrimoine transnational et, de ce fait, l'impact d'un aménagement s'exerce bien au-delà de l'échelle locale habituellement envisagée.

Pour le GONm l'idéal est de privilégier une ligne enterrée, il préconise néanmoins une démarche visant à limiter les impacts au cas où la ligne resterait aérienne :

- 1) Un approfondissement des connaissances sur l'importance des passages des oiseaux par secteur par observation directe couplée de suivis par radar qui permettent de quantifier l'importance du survol ;
- 2) Un enfouissement de la ligne THT dans les secteurs où les flux sont les plus importants ;
- 3) L'équipement de dispositifs de détection automatique des impacts pour les autres secteurs où la ligne serait maintenue aérienne. Ces secteurs devraient ensuite, si nécessaires, recevoir des systèmes d'évitement des câbles par les oiseaux.

RTE s'est engagé lors des réunions de synthèse à travailler avec le GONm lors des phases ultérieures d'étude de son projet.



IV.8 - LES RÉUNIONS DE PROXIMITÉ

Les cinq réunions de proximité organisées à **Domloup** (Ille-et-Vilaine - 75 personnes), **Mortain** (Manche - 300 personnes), **Ernée** (Mayenne - 400 personnes), **Mondevert** (près de Vitré en Ille-et-Vilaine - 90 personnes) et **Périers** (Manche - 250 personnes) avaient pour objectif d'aller à la rencontre des populations de ces territoires et d'obtenir une approche plus fine de leurs préoccupations.

Pour donner à ces réunions leur dimension de proximité, la Commission avait informé, de façon ciblée, les habitants des communes et de leurs environs par voie de presse (annonces et communiqués), tracts et affiches, et invité les maires, conseillers généraux, associations et syndicats professionnels agricoles des départements où se tenait chaque réunion.

Ces réunions avaient également pour but d'avancer dans le débat. Pour ce faire, elles étaient organisées autour de cinq grands thèmes introduits par la Commission à la lumière des enseignements des réunions thématiques : justification de la ligne THT et alimentation électrique du grand ouest ; impacts des champs électromagnétiques sur la santé humaine ; incidence sanitaire sur les animaux d'élevage et impacts pour le monde agricole ; insertion des lignes THT dans l'environnement ; alternatives techniques à la ligne. Le public et les acteurs étaient invités à réagir à ces thèmes et à poser des questions.

Les habitants des communes ont répondu présents dans toutes les réunions, cependant il y a eu peu ou pas de questions spécifiquement liées aux territoires. La salle a longuement échangé avec RTE sur les problématiques générales, dans une attitude de prise de position ou d'interpellation parfois vive en réaction aux propos du maître d'ouvrage sur certaines questions sensibles (santé et distance aux lignes).

Les débats se sont surtout orientés sur la remise en cause des choix énergétiques et du projet EPR, les impacts redoutés sur la santé et le principe de précaution. L'alternative technique de l'enfouissement a fait l'objet de quelques questions ou échanges entre RTE et une association prônant cette solution. D'une façon générale, le thème de l'insertion dans l'environnement a été peu abordé, voir même refusé comme appartenant à la concertation ultérieure.

Il faut souligner la mobilisation des associations et collectifs lors des réunions de Mortain et d'Ernée, ce qui a contribué à modifier sensiblement et la composition de la salle, et le climat des échanges. Leurs prises de paroles ont souvent ramené le débat sur le terrain connexe de l'opportunité du projet EPR et de la politique énergétique.

Lors de ces réunions, de nombreux élus (parlementaires, maires, conseillers municipaux et conseillers généraux) sont venus entendre ou participer aux échanges. Certains d'entre eux ont été vivement interpellés par la salle demandant à connaître leurs positions vis-à-vis du projet de ligne THT et les incitant à prendre plus en considération les impacts redoutés (santé et environnement au sens large) que les critères économiques.

IV.9 - LES RÉUNIONS DE SYNTHÈSE

Les réunions de synthèse organisées à **Fougères** et à **Saint Lô** ont été l'occasion pour l'ensemble des acteurs du débat (maître d'ouvrage et rédacteurs des 24 cahiers d'acteurs) de tirer les leçons de ces quatre mois.

Trois questions leur ont été adressées par la CPDP en préalable à ces réunions :

- Quel est votre point de vue sur le déroulement du débat :
 - A-t-il abordé à vos yeux les points essentiels par rapport au projet présenté ?
 - A-t-il permis à l'ensemble des acteurs de s'exprimer ?
 - A-t-il apporté une information suffisante sur le projet et ses impacts ?
- Etes-vous satisfait des réponses apportées sur les différentes questions soulevées ?
- Quelles sont vos attentes vis à vis des suites à donner à ce débat par le maître d'ouvrage et les modalités d'un dialogue ultérieur en cas de poursuite du projet ?

Onze des vingt-quatre organisations sollicitées ont accepté d'exprimer leur point de vue à la tribune lors de ces réunions ou par écrit. Il est à noter qu'à l'exception notable d'un représentant de la CGT et du représentant de la FDSEA de la Manche à Saint Lô, les auteurs des cahiers les plus favorables au projet n'ont pas souhaité apparaître à la tribune.

Le compte-rendu qui suit tient compte cependant de l'ensemble des contributions écrites qui nous ont été adressées.

➤ IV.9.1 - LE POINT DE VUE DES AUTEURS DES CAHIERS D'ACTEURS

1) La reconnaissance des efforts accomplis par la Commission pour assurer un débat équitable

Lors de ces réunions de synthèse et dans leur bilan écrit, nombre d'acteurs ont souligné les efforts accomplis par la CPDP pour "rester impartiale tout au long de ce débat", "faire en sorte que tous les points de vue puissent s'exprimer" et permettre que "tous ceux qui le souhaitent puissent déposer une contribution dans de bonnes conditions". L'apport en information du débat a également été souligné, même si certains acteurs ont regretté de n'avoir pas eu de réponses plus précises aux questions adressées au maître d'ouvrage.

Une seule organisation, dans sa contribution écrite, a regretté "l'omniprésence de certains responsables associatifs" et ce qui lui est apparu comme une "parole (...) confisquée par des mouvements organisés qui, surfant sur les émotions et les inquiétudes du public, acquièrent un droit à la parole bien supérieur à ce qu'ils représentent réellement dans la société".

2) La critique d'un débat considéré comme sans objet

Lors de ces réunions les acteurs, en particulier associatifs, ont pointé dans leur ensemble ce qui leur est apparu comme la principale limite de ce débat : son absence d'enjeu, lié aux choix parlementaires et gouvernementaux antérieurs en faveur du nucléaire et de l'EPR. Ce point de vue très critique est bien résumé par l'un de ces acteurs : "Le débat public est sans aucun doute une avancée significative vers la démocratie participative. C'est donner à la population la possibilité d'exprimer différents points de vue sur des sujets essentiels. Mais peut-on débattre sereinement d'un projet qui a déjà été approuvé par le Parlement ? Peut-on débattre d'un sujet alors que l'on sait pertinemment que le débat a très peu de chance d'influencer le maître d'ouvrage puisqu'il n'est tenu à aucune obligation ?". D'autres intervenants, à la tribune et dans le public, ont relayé ce thème du simulacre sous différentes formes en évoquant une "parodie" ou un "leurre" de démocratie. Il reste que cette attitude critique est allée de pair avec une participation active au débat.

3) La remise en cause de la séparation des débats THT et EPR

Le choix de dissocier les débats THT et EPR a été critiqué lors de ces réunions de synthèse comme tout au long des réunions précédentes. En dépit de l'organisation d'une réunion commune avec la CPDP EPR, l'absence de représentants d'EDF dans les autres réunions a été regrettée. Il est clair que, pour une partie des participants les plus actifs au débat, l'enjeu véritable du débat était celui de l'EPR et, plus généralement encore, du choix du nucléaire.

Il reste que le débat public a fait surgir des éléments de controverse propres à la ligne et qui ont été rappelés lors de ces réunions : Impact sur la santé humaine et animale ; enfouissement et solutions alternatives ; prise en compte des demandes du monde agricole ; impact environnemental...

4) Le regret de l'absence des "décideurs politiques"

Lors de ces réunions de synthèse, comme dans les bilans rédigés par les auteurs de cahiers d'acteurs, la plupart des participants ont également déploré l'absence physique, à la tribune et dans la salle, de représentants politiques, considérés comme les véritables "décideurs" du projet. Cette absence des "grands" élus, effective à quelques exceptions près (deux députés et deux sénateurs au moins, plusieurs conseillers généraux et régionaux ont assisté et pour certains participé activement aux réunions), a nourri l'impression selon laquelle le débat n'aurait guère d'incidence sur la décision politique.

5) La volonté de poursuivre le débat

Plusieurs intervenants ont jugé la durée du débat (4 mois) trop brève et marqué leur souci de le prolonger sur différents aspects. Certaines demandes se sont adressées directement à la CPDP :

- Restitution par voie postale d'une synthèse du rapport de la CPDP à l'ensemble des habitants de la zone d'étude ;
- Précisions données sur le coût du débat et le budget mis en œuvre par la CPDP THT.

➤ IV. 9. 2 - LE POINT DE VUE DU MAÎTRE D'OUVRAGE À LA FIN DU DÉBAT

1) La réaffirmation par le maître d'ouvrage du bien fondé de son projet

Lors des deux réunions de synthèse, le maître d'ouvrage RTE a pour l'essentiel rappelé les lignes principales de l'argumentation qui a été la sienne tout au long du débat.

Lors de ces réunions de synthèse, il a souligné le fait que le débat public a permis de mener des "échanges fructueux" sur différents points : le projet et les conséquences pour le réseau de transport de l'accroissement de production dans le nord Cotentin ; sur les différentes alternatives techniques ; sur les arguments pour une nouvelle ligne nord-sud ; sur les impacts environnementaux au sens large ainsi que sur la méthode utilisée pour définir les conditions d'implantation et d'intégration des nouveaux ouvrages.

Le débat public a également permis de compléter la connaissance possédée par RTE du territoire "au plan du vécu, des aspirations des habitants, de la géographie et de l'environnement". Pour RTE, le débat aurait en particulier pleinement justifié la création de la ligne, son orientation nord-sud et ses modalités techniques, suite notamment aux résultats de l'expertise demandée au cabinet CESI à l'instigation de la CNDP.

2) Sur le plan des impacts éventuels sur la santé humaine

RTE a mis en avant le "bilan extrêmement rassurant" de près de trente années d'études et d'expertises collectives et l'absence d'effet des lignes THT sur la santé. Si une incertitude persiste encore sur les enfants exposés à un champ magnétique de plus de 0,4 micro tesla en moyenne sur 24 heures, les études épidémiologiques qui ont montré une association statistique ne seraient pas parvenues à mettre en évidence une relation de cause à effet entre les CEM et les risques de leucémie chez l'enfant. Revenant sur les résultats de l'étude Draper, le représentant du maître d'ouvrage a souligné que la corrélation statistique observée à plus de 200 mètres des lignes semble démontrer que l'exposition aux champs magnétiques ne peut expliquer les associations statistiques observées.

En conséquence, RTE a déclaré sa volonté de continuer à respecter la réglementation française relative à l'exposition du public, s'est engagé à soutenir la recherche biomédicale, en coordination avec les organismes internationaux, à informer des avancées de la recherche et à garantir la concertation avec les différentes partenaires dans les années à venir.

3) En ce qui concerne le monde agricole et la santé animale

RTE a reconnu l'existence de la gêne que peut représenter la ligne pour les exploitants agricoles, liée notamment aux courants parasites apparaissant dans les structures métalliques.

RTE s'est engagé en conséquence à prendre en charge la réalisation de diagnostics électriques de compatibilité des bâtiments d'élevage avec la future ligne, ainsi que les mesures correctives nécessaires le cas échéant, telles que la mise à la terre et la mise en "équipotentialité" des structures métalliques. En cas de problème persistant RTE s'est engagé à suivre la méthodologie d'analyse du GPSE (Groupe de travail Permanent sur la Sécurité Électrique dans les exploitations agricoles) dont la relance vient d'être entérinée sous l'impulsion notamment de ce débat public. RTE a proposé enfin de signer avec les organisations agricoles de la zone une convention spécifique portant sur l'indemnisation des dommages éventuels provoqués par la ligne.

4) En ce qui concerne l'éventuel enfouissement de la ligne

RTE a rappelé les contraintes techniques pesant sur cette solution et l'importance des coûts financiers qu'elle engendre. Cette solution ne serait justifiée que dans "les situations où les alternatives aériennes n'existent pas".

5) Quant aux impacts environnementaux et au choix du tracé de ligne

RTE a annoncé qu'il cherchera à regrouper la ligne avec d'autres infrastructures et à confondre, dans la mesure du possible, l'ouvrage avec son environnement en réduisant notamment le nombre de pylônes visibles dans le cadre d'une concertation ultérieure. Il a également confirmé son engagement à ne surplomber aucun bâtiment d'habitation et d'élevage. Enfin il a indiqué qu'en matière de condition d'insertion de la ligne il comptait se situer au "meilleur niveau européen".

➤ **IV. 9. 3 - D'AUTRES PROPOSITIONS ONT ÉTÉ SOULIGNÉES AU COURS DE LA DISCUSSION :**

- Respect des engagements pris par RTE lors des réunions ;
- Concertation plus étroite avec le monde agricole ;
- Création d'une ferme expérimentale ;
- Mise en place d'études épidémiologiques approfondies en France ;
- Recensement des populations exposées et mise en place d'un suivi médical ;
- Poursuite des études sur d'autres alternatives de production d'énergie ;
- Poursuite des études portant sur la possibilité d'enfouir la ligne sur quelques tronçons ;
- Poursuite des études relatives portant sur une "ligne en courant alternatif en mer".

V - CONCLUSIONS

V.1 - LE DÉROULEMENT DU DÉBAT PUBLIC (OCTOBRE 2005 - FÉVRIER 2006)

➤ V.1.1 - UNE PARTICIPATION IMPORTANTE AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

Précédé d'une longue période de préparation (de mai à octobre 2005), le débat a bien eu lieu comme en témoigne la forte participation tant du public que des acteurs et en dépit des critiques qui ont été émises sur sa portée et ses modalités.

Nous avons ainsi tenu 15 réunions publiques dans les 3 départements principalement concernés qui ont rassemblé 4300 personnes, ce qui est supérieur à la moyenne constatée pour des débats de ce type ne comprenant pas de très grandes agglomérations.

Le climat de ces réunions a été souvent passionné, mais les nombreux échanges se sont fait dans le respect des propos et des arguments de chacun.

Cependant, deux réunions se sont déroulées dans un contexte détestable, avec des sifflets et vociférations qui ont couvert les paroles des intervenants et tout particulièrement de RTE. Certains propos à la limite de la courtoisie ont mis en cause a priori l'honnêteté intellectuelle et l'indépendance d'experts invités. Même s'il ne s'agit que de comportements minoritaires, cette attitude d'intolérance contribue à ternir l'image du débat public. Il est à craindre aussi que ces ambiances houleuses aient pu dissuader une partie du public d'assister aux réunions suivantes.

Un point positif a été la participation des acteurs, associations ou socio-économiques, qui ont répondu à notre invitation pour intervenir comme interpellateurs en réunions publiques permettant d'installer le questionnement et la controverse nécessaires au débat. Et ceci dans un contexte particulier, où le projet EPR étant jugé comme déjà décidé en haut lieu, des menaces de boycottage planaient sur ce débat annoncé "à très haute tension". Toutefois l'omniprésence au fil des réunions d'opposants résolus au projet, rédacteurs ou non de cahiers d'acteurs, a eu un effet d'éviction sur ceux qui n'étant pas opposés par principe au projet auraient souhaité débattre de ses modalités. En témoigne leur absence presque totale lors des réunions de synthèse où pourtant ils avaient été sollicités pour exprimer leur point de vue.

Des acteurs politiques, maires ou conseillers généraux, ont participé à notre débat, notamment aux réunions de lancement et de proximité. Les participants qui ont voulu élargir le champ du débat aux enjeux nationaux de politique énergétique et de l'énergie nucléaire ont regretté l'attitude de réserve des parlementaires vis-à-vis du débat, constatée aussi dans d'autres débats publics. Nous savons cependant que ces élus sont les observateurs attentifs et en tireront des enseignements.

➤ V.1.2 - L'APPORT DE L'ÉCRIT ET LE BESOIN D'INFORMATION

Tous ces acteurs ont également apporté une contribution écrite importante avec 24 cahiers publiés dans le temps du débat. Leur analyse a montré la diversité des thèmes et des points de vue, mais aussi quelles sont les préoccupations dominantes et les attentes de chacun.

À ces participations, il faut ajouter celle des experts français et étrangers lors des réunions thématiques. Ils sont venus faire part de l'état des connaissances dans leurs domaines de compétence et nous ont permis de mettre à disposition du public des documents, études et commentaires les plus récents sur des sujets parfois controversés.

La presse et les autres médias ont très bien relayé les informations sur les réunions publiques et ont rendu compte de leur déroulement de manière très objective à de très rares exceptions. Plusieurs articles et émissions ont cherché à donner des informations et à présenter les points de vue en présence de manière équilibrée.

Le débat a joué son rôle d'information du public dans des domaines parfois complexes. Nous avons ainsi mis en ligne et distribué de nombreux documents de référence. Il nous a semblé toutefois que l'on aurait pu faire encore davantage pour satisfaire ce besoin d'information.

➤ V.1.3 - UN MAÎTRE D'OUVRAGE FORTEMENT INTERPELLÉ

Quant à RTE, ses représentants ont été disponibles pour toutes ces réunions, faisant preuve de calme face à des manifestations verbales parfois violentes. RTE est apparu confiant, comme il est logique, dans les mérites de son projet, cherchant à en présenter les grandes lignes et en se plaçant dans la perspective des étapes ultérieures de recherche de tracés, sous-estimant sans doute la difficulté d'acceptation du projet proposé en raison notamment de son contexte très particulier. En même temps il a pu paraître peu disposé à le faire évoluer ou à prendre en considération des demandes de réduction des impacts en s'abritant souvent derrière la réglementation en vigueur qui justement faisait débat. Sa crainte de devoir mettre en œuvre des mesures nouvelles non seulement sur un futur projet mais sur l'ensemble du réseau existant en est peut-être la cause. Il a renvoyé beaucoup de questions à la concertation ultérieure, ce qui a provoqué des réactions de la part du public ou des acteurs qui souhaitaient des engagements précis dès ce stade. Au fil des réunions, cette attitude a évolué sur certains points notamment sur les questions agricoles. Il s'est enfin souvent trouvé dans l'impossibilité de répondre à des questions qui dépassaient son domaine de compétences, par exemple sur la politique énergétique.

➤ V.1.4 - LA DOUBLE CRITIQUE DU DÉBAT PUBLIC

Comme nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises au cours de ces quatre mois, le débat public est une institution jeune et donc fragile. Il dérange certains parce qu'il est perçu à tort comme mettant en cause la légitimité technique ou politique des décideurs et donnant une place excessive aux opposants. C'est un fait assez général, mais un débat public n'est pas un référendum. Ce qui restera ce sont les arguments développés, leur solidité et la qualité des

échanges. Mais à l'opposé le débat public est considéré comme très imparfait dans ses modalités et critiqué par ceux là même qui très favorables à la démocratie participative appellent à des décisions plus transparentes. Cette dernière attitude pouvant aller jusqu'à le refuser voire l'entraver. Incontestablement il y a encore du chemin à faire pour que le débat public prenne toute sa place dans notre culture nationale.

V.2 - LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CE DÉBAT

➤ V.2.1 - L'OMBRE PORTÉE DE L'EPR

C'est bien l'implantation du projet EPR tête de série à Flamanville qui justifie la nouvelle ligne THT. Tous les acteurs et RTE s'accordent sur ce point. Le coût du projet EPR devrait pour certains être majoré de celui de la ligne qui lui est complètement "dédiée" ce qui apparaît contraire aux obligations de raccordement de tout producteur et de mutualisation des coûts que la loi impose à RTE.

L'existence de deux débats séparés et coordonnés, EPR et THT n'a pas évité que les problématiques des deux projets n'interfèrent constamment et que le débat THT soit l'occasion de parler de l'EPR et des choix énergétiques.

RTE a regretté que le débat ait été détourné vers "l'amont". Pour lui son objet premier était de traiter des modalités du projet (couloirs notamment), l'opportunité ne faisant pas de doute à ses yeux.

Plusieurs acteurs ont exprimé avec force leur refus du nucléaire, et, dans un grand ensemble, de l'EPR et de la THT. Pour eux, la meilleure façon de s'opposer à l'EPR consiste à mobiliser contre la THT en dénonçant ses effets. Ils ne l'ont pas caché.

Dans un tel contexte la question du besoin de renforcement du réseau, de la justification même de la nouvelle ligne aérienne comme de ses alternatives techniques, qui aurait pu être au cœur du débat THT, a pu paraître passer au second plan.

L'expertise sur les alternatives confiée à CESI a cependant apporté un éclairage intéressant sur ces deux questions. Elle a confirmé notamment la nécessité de renforcer le réseau existant préférentiellement vers le sud. Ses conclusions n'ont pas été contestées.

➤ V.2.2 - QU'APPORTERAIT AUX TROIS RÉGIONS L'ENSEMBLE EPR ET LIGNE THT ?

Pour EDF, l'amélioration de l'alimentation électrique du grand ouest n'est pas la raison prioritaire du projet EPR. La dénomination EPR "tête de série" indique clairement qu'il s'agit de tester un nouveau type de réacteur pour des raisons industrielles et pour préparer le renouvellement du parc électronucléaire existant à partir de 2020.

On peut mettre au crédit des deux maîtres d'ouvrage (EDF et RTE) le fait qu'ils n'aient pas cherché à dissimuler cet objectif derrière celui de l'amélioration de l'alimentation électrique des régions du grand ouest. Pourtant la Bretagne et à un moindre degré les Pays de la Loire sont

déficitaires en production alors que la demande d'électricité y croît fortement (plus rapidement que la moyenne nationale) et que le réseau de lignes THT présente de plus des signes de fragilité en particulier en Bretagne.

L'objectif d'amélioration est présent mais il est reconnu comme secondaire par RTE : les deux projets (EPR et THT) ne vont d'ailleurs pas résoudre tous les problèmes qui se posent dans le grand ouest en particulier à l'ouest de Rennes. Mais leur contribution potentielle est néanmoins saluée par les représentants des activités économiques (industries agroalimentaires notamment) qui craignent qu'une instabilité croissante de l'approvisionnement en électricité ne vienne compromettre le développement économique des deux régions.

Il n'est donc pas étonnant que le projet de THT soit perçu comme apportant peu de positif aux territoires susceptibles d'être traversés qui en supporteraient les impacts négatifs avérés ou redoutés. D'une certaine manière ce projet serait la conséquence d'un choix qui dépasse les régions concernées, celui d'implanter l'EPR à Flamanville et celui d'une politique énergétique nationale affirmée dans la loi POPE de juillet 2005 mais que beaucoup d'intervenants ont contesté pendant le débat.

➤ V.2.3 - UNE RÉFLEXION PROSPECTIVE

SUR LES BESOINS EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE EST NÉCESSAIRE

RTE a souvent souligné au cours du débat que le besoin d'une ligne à très haute tension ne dépend pas de la technologie, nucléaire, thermique voire éolienne, mais de la nécessité de relier cette production au réseau.

Il a été souligné que les autres moyens de production centralisée d'électricité (centrales thermiques ou parcs d'éoliennes) nécessiteraient aussi des infrastructures de transport. C'est pourquoi certains acteurs prônent une production plus proche des lieux de consommation et plus décentralisée pour limiter les transports.

Ces acteurs appellent également à une politique volontariste de maîtrise de l'énergie comme alternative à la création de nouveaux moyens de production, pour infléchir les comportements actuels de consommation et sortir d'une "logique d'offre".

Dans ce débat, les deux Commissions EPR et THT ont initié un groupe de travail pluraliste qui a essentiellement travaillé sur la prospective de la demande d'électricité qui est nécessaire pour prévoir les moyens de production et de transport. Il a notamment examiné le bilan prévisionnel que RTE est chargé d'établir par la loi.

Le rapport de ce groupe met en évidence plusieurs points importants sur lesquels les participants s'accordent :

- le besoin de scénarios plus diversifiés reposant sur des hypothèses bien identifiées, élaborés et discutés dans la transparence par des prospectivistes reflétant la diversité des points de vue ;
- la nécessité de mieux articuler le moyen terme (2020) où l'impératif d'assurer la sécurité d'approvisionnement domine avec le long terme (2050) où l'emportent les objectifs de politique énergétique comme celui du facteur 4 pour les émissions de CO2.

Ce rapport soulignera aussi l'intérêt des approches régionales comme celle en cours en Bretagne qui associe le conseil régional les services de l'État et L'ADEME.

➤ **V.2.4 - LES ALTERNATIVES À LA LIGNE AÉRIENNE ET L'APPORT DE L'EXPERTISE INDÉPENDANTE**

Une alternative au modèle "dominant" de production centralisée d'électricité a été présentée par certains acteurs dans le droit fil de ce qui précède comme la seule alternative sur laquelle il conviendrait de se pencher. Ils contestent l'intérêt d'une solution d'enfouissement défendue avec vigueur par une association parce que de leur point de vue elle n'éviterait nullement les impacts sur l'environnement et la santé et parce qu'elle serait trop coûteuse rejoignant ainsi en partie les arguments développés par RTE contre cette alternative.

La solution de l'enfouissement a en effet été défendue avec vigueur par une association qui a contesté le surcoût qu'annonçait RTE (9 fois supérieur à celui de l'aérien).

L'expertise indépendante commandée par la CNDP à la société italienne CESI a examiné toutes les alternatives techniques y compris certaines que RTE n'avait pas envisagées comme une liaison sous-marine desservant des parcs éoliens offshore proposés par une autre association.

Selon CESI, la solution de l'enfouissement pourrait être moins coûteuse que ne l'indiquait RTE en particulier si l'on accepte de la dimensionner plus modestement ce que refuse RTE pour des raisons de sécurité. Selon que l'on raisonne en coût d'investissement ou en coût global (investissement, pertes électriques et entretien) elle serait 5 à 9 fois ou 3 à 5 fois plus chère. L'étude confirme que son impact en terme de champ magnétique serait nettement plus faible. Sa réalisation serait, de l'avis des experts, un challenge technique, une ligne d'une telle longueur n'ayant jamais été réalisée dans le monde. En revanche une ligne mixte (aérienne avec des siphons en souterrains pour traverser des secteurs où l'insertion est difficile) paraît plus réaliste, point de vue que partage RTE.

La solution offshore vers la Bretagne est techniquement possible quoique coûteuse. Mais elle imposerait un renforcement du réseau 400 000 volts dans les Côtes d'Armor et le Finistère nord, avec des questions non résolues sur son insertion dans le territoire.

D'autres solutions plus innovantes, ont été examinées associant des lignes à courant continu qui ne produisent pas de champs électromagnétiques et des condensateurs. Elles sont d'un ordre de coût comparable à celui de l'enfouissement. Pour RTE leur faisabilité n'est pas établie.

➤ **V.2.5 - LES IMPACTS SUR LA SANTÉ ANIMALE : DIAGNOSTICS PRÉALABLES ET RELANCE DU GPSE**

L'activité d'élevage est très présente sur le territoire concerné par le projet de ligne THT. Des points de consensus et des avancées ont été constatés lors de la réunion qui lui a été consacrée.

Les champs électromagnétiques produisent des courants parasites (vagabonds) dans les structu-

res métalliques, un phénomène physique qui a des effets sur les animaux lorsque des bâtiments sont mal reliés à la terre. Il existe des moyens connus pour parer ces effets.

RTE a pris l'engagement de réaliser des diagnostics électriques des bâtiments voisins de la ligne avant sa réalisation pour identifier les problèmes susceptibles de se poser. C'est un point positif.

D'autre part, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a annoncé que les travaux du GPSE (Groupe Permanent sur la Sécurité Électrique dans les élevages agricoles et aquacoles) seront prochainement relancés à la satisfaction des éleveurs et des organisations agricoles présents. Le protocole entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, EDF et RTE a été signé le 20 février.

Tous les acteurs concernés espèrent dans la reprise de cette structure de dialogue partenariale. L'identification de problèmes et leur traitement au cas par cas par des solutions adaptées permettra d'éviter les contentieux. Chacun reconnaît l'intérêt d'agir dans un climat de transparence.

Beaucoup attendent aussi que le projet de ferme expérimentale en site réel soit relancé ce qui ne paraît pas acquis.

➤ **V.2.6 - LES INCIDENCES SUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES : DES ENGAGEMENTS DEMANDÉS À RTE**

Si la Confédération paysanne a affirmé une hostilité de principe au projet en raison de son lien avec l'EPR, les chambres d'agriculture et syndicats d'exploitants agricoles ont exprimé des positions ouvertes à une concertation sur ses modalités.

Mais tous attendent des engagements de RTE sur la recherche d'un tracé le moins perturbateur pour leurs activités, en n'excluant pas a priori le déplacement de certains bâtiments trop proches de la ligne. Elles souhaitent aussi un effort particulier sur l'enfouissement des lignes à moyenne et basse tension. Elles seront attentives au soin apporté à l'implantation des pylônes et souhaitent que les opérations de maintenance soient les moins perturbatrices possibles pour leurs activités.

De leur point de vue, ces aspects devraient figurer dans un protocole spécifique en complément des protocoles nationaux récemment mis à jour et sur le principe duquel RTE a donné accord.

➤ **V.2.7 - LES IMPACTS SUR LA SANTÉ HUMAINE : L'INQUIÉTUDE DU PUBLIC ET LE REFUS DU VOISINAGE DE LA LIGNE**

Les conclusions de multiples travaux scientifiques menés depuis plus de 20 ans apparaissent contradictoires.

Un consensus quasi général paraît exister sur l'absence d'effet biologique sur des animaux de laboratoire exposés à des champs électromagnétiques élevés. Aucune pathologie particulière n'a été mise en évidence chez les agents de RTE et d'EDF et leurs familles qui travaillent ou vivent à proximité des lignes et des postes de transformation.

En revanche, des études épidémiologiques montrent une augmentation significative du point

de vue statistique de l'apparition de leucémies infantiles pour des expositions moyennes très faibles de 0,4 micro Tesla, voire même inférieures dans le cas de l'étude Draper. Les auteurs de cette étude ne s'expliquent pas ces résultats et n'excluent pas une "confusion" de causes ou des facteurs multiples. RTE va jusqu'à l'interpréter comme fournissant la preuve que les champs électromagnétiques sont hors de cause puisqu'elle mettrait en évidence une incidence possible jusqu'à 600 mètres des lignes où le niveau d'exposition est inférieure à ce que produit l'appareillage électrique dans un logement.

Ces incertitudes scientifiques et l'absence en France d'études épidémiologiques nourrissent le doute et l'inquiétude du public, comme en témoigne le nombre important de questions posées sur ce thème. La crainte a été souvent exprimée qu'"on nous cache quelque chose".

Dans ce contexte, l'OMS qui a engagé un important travail sur ce sujet qui doit aboutir en 2007, recommande, compte tenu de l'incertitude persistante sur les études épidémiologique, d'adopter un cadre de précaution, c'est à dire des mesures visant à réduire l'exposition des populations qui soient proportionnées à l'impact en termes de santé publique (importance et nature du risque). Elle ne recommande pas en revanche que les valeurs limites des normes d'exposition soient réduites à un niveau arbitraire au nom du principe de précaution. Le rapport du groupe d'experts de la DGS rendu fin 2004 conclut dans le même sens en recommandant notamment d'examiner les moyens techniques permettant de réduire l'exposition des populations exposées aux niveaux les plus élevés (c'est à dire au dessus de 0,3-0,4 micro Tesla environ en moyenne).

Pendant le débat de nombreux participants ont demandé à RTE de s'engager sur une norme de portée générale de distance des habitations à la ligne qui très probablement ne recouvre pas seulement des préoccupations de santé publique.

RTE considère de son côté que l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Public de France (transposition en droit français de la directive européenne fixant un seuil d'exposition maximum de 100 micro Tesla, caractérisation des expositions de la population française aux champs électromagnétiques de basse fréquence, encouragement de programmes d'études expérimentales) constitue ce cadre de précaution et propose de résoudre le problème de la proximité aux lignes au cas par cas dans le cadre de la concertation ultérieure en cas de poursuite du projet.

L'écart entre ces deux visions est important et il ne s'est pas réduit pendant le débat. L'opposition au projet pour les uns ou la condition de son acceptation pour d'autres s'est focalisée progressivement sur ce sujet. La Commission le regrette, mais elle note aussi que RTE s'est engagé à ne pas surplomber les habitations et bâtiments d'élevage existants. Cet engagement pourrait aller de pair avec l'institution effective de servitudes d'urbanisme (15 mètres de part et d'autre de l'axe des lignes) que les préfets peuvent décider en application d'un décret d'août 2004. Ceci éviterait en effet que des constructions neuves ne soient implantées sous les lignes existantes.

Enfin la Commission a suggéré d'avancer sur cette question de la mise en œuvre de mesures de précaution, en regardant comment cette question est concrètement traitée dans différents pays, notamment ceux qui sont les plus avancés en matière de santé publique.

V.2.8 - LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER BILANS ET SUIVIS EN RELATION AVEC LES QUESTIONS SOULEVÉES DANS LE DÉBAT

RTE ne dispose pas de bilan des lignes existantes portant notamment sur le nombre d'habitations et de bâtiments proches des lignes et les problèmes rencontrés ou encore l'impact sur le marché immobilier de la proximité des lignes.

Suite aux questions formulées par des participants au débat, RTE a établi et présenté à la demande de la Commission des premiers résultats pour la ligne nord-sud existante (Menuel-Domloup) construite au début des années 80. On pourrait imaginer que ces analyses puissent être plus systématiques.

L'exemple du GPSE montre qu'un travail en commun dans la transparence est de nature à créer ou restaurer la confiance.

Ainsi la Commission a été récemment informée de deux initiatives qui montrent une implication concrète de RTE dans les questions de santé :

- D'une part RTE a contribué à la création du registre national des leucémies tenu par l'INSERM et participe à une étude prenant en compte notamment l'exposition aux champs magnétiques ;
- D'autre part RTE a entrepris avec la Direction Générale de la Santé une étude sur une vaste échelle pour connaître les niveaux d'exposition de la population française aux champs magnétiques.

Il n'en a pas été fait état pendant les réunions publiques, ce qui est dommage. La Commission a émis l'hypothèse que la raison pourrait être la crainte de RTE que toute implication dans l'observation ou le suivi ne soit interprétée comme une reconnaissance de sa part du caractère nocif des champs électromagnétiques alors qu'il lui semble, au contraire, qu'une telle implication montre que RTE n'est pas indifférent aux inquiétudes exprimées par une partie de la population.

➤ V.2.9 - DES SUJETS TRÈS PEU ABORDÉS : INSERTION PAYSAGÈRE, IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS, LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

Contrairement à ce qui a émergé des débats précédents sur des lignes THT, ces thématiques ont été peu abordées dans le débat du moins explicitement car la question de la distance à la ligne qui a émergé dans le thème santé focalise aussi probablement d'autres préoccupations notamment celles de dévalorisation du cadre de vie et du patrimoine.

Le souci de nombreux acteurs de se situer très en amont sur les problématiques énergétiques a coïncidé avec un refus de traiter le sujet très "aval" d'insertion du projet comme en témoigne le refus des associations sollicitées comme interpellateurs pour la réunion thématique environnement. RTE l'a beaucoup regretté car il attendait que le débat apporte un éclairage sur ce sujet pour lui essentiel.

➤ V.2.10 - EN CONCLUSION

Il y a eu certaines avancées pendant ce débat public et notamment une clarification de la justification du projet et plusieurs engagements pris par le maître d'ouvrage dans le cas où il poursuivrait son projet.

Ainsi RTE a pris ou confirmé dans les réunions de clôture les engagements suivants :

- pas de surplomb des habitations et des bâtiments d'élevage existants ;
- diagnostic électrique préalable pour les bâtiments d'élevage proches de la ligne et prise en charge de certains travaux de conformité ;
- relance des travaux du GPSE dans le cadre du nouveau protocole ;
- convention spécifique avec la profession agricole ;
- souci de se situer "au meilleur niveau européen" en matière d'insertion du projet.

En revanche sur la santé humaine les points de vue ne se sont guère rapprochés. Mais il faut bien constater que la définition de normes ou d'un cadre de précaution, dont la portée dépasse assurément le problème posé par le projet soumis au débat, n'est pas du ressort du maître d'ouvrage mais des autorités et agences publiques notamment sanitaires que le débat a interpellé et qui se sont peu exprimées sur le sujet jusqu'à présent.

ANNEXE 1 - LE BUDGET DE LA CPDP

(montants hors taxe, hors expertise CESI)	Budget prévisionnel	Budget réalisé
Salaires et charges de personnel	275 000	224 588
Frais de déplacement	50 000	21 595
Hôtels et restaurants	10 000	2 304
Location + km + carburant du véhicule SG	20 000	12 333
Autoroutes (<i>péages</i>)	3 000	1 568
Locations de véhicules	10 000	3 002
Train + avion + RATP	7 000	2 388
Logistique	200 000	169 336
Location bureaux et mobilier + fluides	173 000	140 432
France Télécom + consommation	10 000	2 830
Téléphones portables	1 500	592
Abonnement Internet	500	506
La Poste (<i>affranchissement + Boite Postale</i>)	10 000	21 290
Fournitures de bureau	5 000	3 686
Bureautique	20 000	12 701
Informatique	15 000	12 077
Consommable	5 000	624
Communication	540 000	295 771
Honoraires du cabinet	200 000	150 000
Cahiers d'acteur + journaux du débat (<i>création-impression-routage</i>)	240 000	100 690
Impression de petits documents (<i>tracts, affichettes, cartes...</i>)	16 500	7 062
Routage	42 000	6 502
Achat de la presse	500	404
Achat d'espaces publicitaires dans la presse	21 000	16 113
Site Internet (<i>création et gestion</i>)	20 000	15 000
Réunions du débat	250 000	244 878
Honoraires du régisseur + hôtesse + sécurité + pot	180 000	188 907
Transcription des réunions (<i>synthèse et verbatim</i>)	35 000	31 220
Location des salles	25 000	21 071
Frais de déplacements des experts	10 000	3 680
Divers	45 000	20 397
Frais divers pris en charges par le SG	30 000	17 148
Frais de réception	15 000	3 249
Documents du maître d'ouvrage	120 000	90 432
Conception du dossier du maître d'ouvrage		18 980
Impression du dossier du maître d'ouvrage		27 433
Conception de la plaquette de synthèse		7 830
Impression de la plaquette de synthèse		36 189
TOTAL	1 500 000	1 079 699

Soit un budget réalisé inférieur de 28,02 % au budget prévisionnel.
Ce budget représente 0,6 % du montant du projet (base 180 M€)

■ ANNEXE 2 - DOCUMENTS MIS EN CONSULTATION LIBRE SUR LE SITE INTERNET

- **“Champs Magnétiques d’Extrêmement Basse Fréquence et santé”**
rapport de la Direction Générale de la Santé, 8 novembre 2004 ;
- **“Extrêmement Basses Fréquences : commentaires sur le rapport DGS d’un groupe d’experts rattaché au Conseil Supérieur d’Hygiène Publique de France”**, Roger SANTINI et Pierre LE RUZ, 21 mai 2005 ;
- **“Childhood cancer in relation to distance from high voltage power lines in England and Wales : a case-control study”**, Gérard DRAPER, Tim VINCENT, Mary E KROLL and John SWANSON, 4 juillet 2005, BMJ Volume 330 (bmj.com) ;
Traduction française : **“Cancer infantile en lien avec la distance aux lignes hautes tensions de distribution de l’électricité en Angleterre et au Pays de Galle : une Étude de cas-témoin”**, Christophe Goeury, Ecole Nationale de la Santé Publique, décembre 2005 ;
- Commentaires de l’étude précédente :
- **“Science commentary : power to confuse”**, Goeff WATTS, 12 juillet 2005, BMJ (bmj.com) ;
La traduction française : **“Commentaire scientifique : le pouvoir de confusion”**, Christophe Goeury, Ecole Nationale de la Santé Publique, décembre 2005 ;
- **“Rapid Responses published”**, juin, juillet et août 2005, BMJ (bmj.com)
La traduction française : **“Réponses rapides publiées”**, Christophe Goeury, Ecole Nationale de la Santé Publique, décembre 2005 ;
- **“Le lien entre les champs magnétiques et le cancer infantile n’est pas résolu”**,
Michael H Repacholi et Anders Ahlbom, décembre 1999 ;
- **“Avis relatif aux champs magnétiques d’extrêmement basse fréquence”**,
Conseil Supérieur d’Hygiène Publique de France, mars 2005 ;
- **Projet Cotentin-Maine : Analyse des contraintes environnementales - Recherche des couloirs de passage, RTE, décembre 2005 ;**
- **“Bilan relatif à la ligne existante entre le Cotentin et Rennes”**, RTE, 12 décembre 2005 ;
- **“Indemnisations du préjudice visuel”**, RTE, février 2006 ;
- **“Le principe de précaution et les champs électriques et magnétiques : mise en oeuvre et évaluation”**,
Ileeka I. Kheifets, Tahera Emilie Van Deventer, Gail Lundell et John Swanson, article extrait de la revue Environnement, Risques et Santé, vol. 5 n°1 de janvier-février 2006
- **“Les champs électromagnétiques de très basse fréquence”**, RTE
- **Protocole relatif au Plan d’Action concerté entre l’Etat, EDF et RTE pour promouvoir la sécurité électrique en milieu agricole (relance du GPSE), février 2006 ;**
- **Courrier de l’Institut des Appellations d’Origine et des syndicats de défense des AOC Calvados Domfrontais et poiré Domfront pour la prise en compte des enjeux paysagers et de protection de ces Appellations d’Origine Contrôlée, 8 février 2006 ;**
- **Le dossier, la synthèse et la plaquette de présentation du projet par le maître d’ouvrage, 2005 ;**
- **Complément sur les alternatives techniques réalisé par RTE, décembre 2005 ;**
- **Expertise technique “Audit des alternatives à la réalisation d’une ligne à très haute tension entre le Cotentin et le Maine”**, Cabinet CESI, janvier 2006.
- **“Commentaires de RTE sur l’expertise technique”**, 22 février 2006.

■ ANNEXE 3 - RELATIONS AVEC LA PRESSE

CONTACTS MEDIA : PRESSE, RADIO, TV

En régions Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire

- 31 correspondants des media nationaux
- 72 correspondants des media régionaux
- 25 contacts petites radios locales
- 20 contacts de la presse spécialisée agricole

Total 150 contacts

- + 41 contacts relais institutionnels
(préfectures, collectivités territoriales, acteurs économiques locaux...)
- + 12 contacts des média nationaux (ayant souhaité traiter du sujet THT)

CONFÉRENCES DE PRESSE ET AUTRES RENDEZ-VOUS AVEC LA PRESSE

Conférences de presse de lancement

Mercredi 14 septembre - Saint-Lô

Déjeuner avec JP.Buisson – Ouest-France
FRANCE BLEU COTENTIN
LA MANCHE LIBRE
LA PRESSE DE LA MANCHE
NORMANDIE FM/TV
OUEST FRANCE
RADIO MANCHE
France 3 Basse-Normandie

Mercredi 21 septembre – Laval

Déjeuner avec JY.Delort, Le Courrier de la Mayenne
FRANCE BLEU MAYENNE
HAUT ANJOU
L'AVENIR AGRICOLE
LE COURRIER DE LA MAYENNE
OUEST FRANCE
Magazine de la Ville de LAVAL
FRANCE 3 OUEST

Jeudi 22 septembre – Rennes

Déjeuner avec E.Vallerie, Ouest-France – Le Monde
ESPACE OUEST (presse agricole)
France BLEU ARMORIQUE
LE JOURNAL DE VITRE
LE FIGARO / LE MONITEUR
LE MONDE
OUEST FRANCE
PAYSAN BRETON
FRANCE 3 Edition Haute-Bretagne

Point presse pour report réunion Vitré

Mercredi 7 décembre (matin) – Vitré

LE JOURNAL DE VITRE
OUEST FRANCE rédaction de Vitré

Mercredi 7 décembre (après-midi) – Laval

FRANCE BLEU MAYENNE
LE COURRIER DE LA MAYENNE
OUEST FRANCE

Les autres rendez-vous

- Interviews Radio Manche et France Bleu Cotentin, septembre 2005
- Ruth Stegassy, émission “Terre à terre” France Culture - interview de JB.Mabilais le 13 octobre, diffusions le samedi 5 novembre.
- Emmanuel Grasland, Energie News (groupe les Echos) - lundi 10 octobre 2005, interview de JP.Giblin à la CNDP
- Helène Pedech, France 3 Bretagne - journal 13h/14h - mercredi 16 novembre 2005, interview de JP.Giblin
- Philippe Boissonnat, Ouest-France Manche - mardi 13 décembre 2005 : interview téléphonique de JP.Giblin
- Laurent Gouhier, La Presse de la Manche - lundi 16 janvier 2006 : interview téléphonique de JP.Giblin
- Juliette Lemeunier, France Bleu Cotentin - mardi 24 janvier 2006 : interview de JP.Giblin
- Fabrice Constensoux, La Manche libre - mardi 24 janvier 2006 : interview de JP. Giblin

Conférence de presse - Synthèse du Débat à Saint-Lô avec la CNDP (20 avril 2006)

INFORMATIONS TRANSMISES À LA PRESSE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

- Mercredi 07/09/05 : – invitation conférence de presse 14/09 à Saint-Lô
 - Lundi 12/09/05 : — invitation conférences de presse 21/09 à Laval
 - Mardi 13/09/05 : — invitation conférence de presse 22/09 à Rennes
 - Jeudi 13/10/05 : — annonce réunion de lancement 24/10 Saint-Lô
 - Mercredi 19/10/05 : – report réunions de lancement de Saint-Lô et Laval
 - Jeudi 20/10/05 : — annonce nouveau calendrier des réunions de lancement
 - Mercredi 02/11/05 : – annonce réunion de lancement 08/11 Saint-Lô
 - Jeudi 10/11/05 : — annonce réunion de lancement 04/11 Laval
 - Jeudi 10/11/05 : — annonce réunion thématique 16/11 Cesson-Sévigné
(organisée conjointement avec la CPDP EPR)
 - Mardi 15/11/05 : — annonce réunion thématique 22/11 Villedieu-les-Poêles
 - Mardi 22/11/05 : — annonce réunion thématique de 29/11 Saint-Lô
 - Mardi 29/11/05 : — annonce réunion thématique 07/12 Vitré
 - Jeudi 01/12/05 : — report réunion thématique de Vitré
 - Vendredi 02/12/05 : – invitation points presse Vitré et Laval
 - Mercredi 07/12/05 : – actualités du débat
 - Vendredi 09/12/05 : – annonce réunion thématique 15/12 Laval et calendrier du débat
(réunions de proximité)
 - Jeudi 05/01/06 : — annonce réunion thématique de Châteaugiron
 - Vendredi 13/01/06 : – annonce réunion de proximité de Domloup
 - Mardi 17/01/06 : — annonce changement de salle de réunion d’Ernée
 - Mercredi 19/01/06 : – annonce réunion de proximité de Mortain
 - Mardi 31/01/06 : — annonce réunion de proximité de Mondevert
 - Lundi 06/02/06 : — annonce réunion de proximité de Périers
 - Lundi 06/02/06 : — précision sur réunion de proximité de Montdevert
 - Lundi 06/02/06 : — invitation réunion Groupe de travail besoins énergétiques du grand
ouest (organisée conjointement avec la CPDP EPR)
 - Mardi 07/02/06 : — annonce restitution expertise “alternatives techniques”
 - Mardi 07/02/06 : — annonce réunion de synthèse de Fougères
 - Lundi 14/02/06 : — annonce réunion de synthèse de Saint-Lô
-

■ ANNEXE 4 - CALENDRIER CPDP THT COTENTIN MAINE

Réunions de lancement

- 08/11/05** 19 h 00 **Saint Lô 50** salle des fêtes
 (présence de Mme FAYSSE de la CPDP EPR)
 Présence : Jean-Pierre GIBLIN, Loïc BLONDIAUX, François BONNEAUD, Jean-Bernard MABILAIS et Jean-Paul VELLAUD.
- 09/11/05** **Réunion de lancement EPR à Flamanville Jean-Paul Vellaud représente la CPDP THT**
- 14/11/05** 19 h 00 **Laval 53** salle polyvalente
 Présence : Jean-Pierre GIBLIN, Jean-Bernard MABILAIS, François BONNEAUD et Jean-Paul VELLAUD.

Réunions thématiques

- 16/11/05** 19 h 00 **Rennes 35** salle le Carré Sévigné à Cesson Sévigné
 fait office de réunion de lancement (commune avec la CPDP EPR)
EPR, LHTT choix énergétiques et alimentation électrique du Grand Ouest
 Préparation : Jean-Pierre GIBLIN et Loïc BLONDIAUX
 Présence : Jean-Pierre GIBLIN, Loïc BLONDIAUX, Jean-Bernard MABILAIS, François BONNEAUD et Jean-Paul VELLAUD.
- 22 /11/05** 19 h 00 **Villedieu les Poëles 50** salle des fêtes
Justifications des besoins [synchronisme] et les alternatives techniques
 Préparation : Jean-Pierre GIBLIN et François BONNEAUD
 Présence : Jean-Pierre GIBLIN, François BONNEAUD, Jean-Bernard MABILAIS, et Jean-Paul VELLAUD.
- 29/11/05** 20 h 30 **Saint Lô 50** salle des fêtes
Ligne aérienne et monde agricole et santé animale (impact économique sur l'agriculture, réponse de RTE aux demandes du monde agricole pour limiter les effets de la ligne THT, indemnités liées aux travaux, indemnités liées à la présence de la ligne)
 Préparation : Jean-Paul VELLAUD et Jean-Bernard MABILAIS
 Présence : Jean-Paul VELLAUD, Jean-Bernard MABILAIS, Jean-Pierre GIBLIN, Loïc BLONDIAUX et François BONNEAUD.
- 07/12/05** 19 h 00 **Vitré 35** centre culturel Jacques DUHAMEL salle Louis Jovet
Effets sanitaires Santé humaine (ANNULÉE & REPORTÉE)
- 15/12/05** 19 h 00 **Laval 53** salle polyvalente
La prise en compte de l'environnement (hiérarchisation des sensibilités, insertion dans le paysage et tourisme, méthode de définition du tracé)
 Préparation : Jean-Paul VELLAUD et François BONNEAUD
 Présence : Jean-Paul VELLAUD, François BONNEAUD, Jean-Pierre GIBLIN et Jean-Bernard MABILAIS.

11/01/06 20 h 00 **Châteaugiron 35** Salle Le Zéphyr

Effets sanitaires Santé humaine

Préparation : Jean-Bernard MABILAIS et Loïc BLONDIAUX

Présence : Jean-Bernard MABILAIS, Loïc BLONDIAUX, Jean-Pierre GIBLIN, et Jean-Paul VELLAUD.

Réunions de proximité

17/01/06 19 h 00 **Domloup 35** Salle des fêtes

Présence : Loïc BLONDIAUX ; Jean-Bernard MABILAIS ; François BONNEAUD

24/01/06 19 h 00 **Mortain 50** Salle des fêtes du Cossec

Présence : Jean-Bernard MABILAIS ; François BONNEAUD

02/02/06 19 h 00 **Ernée 53** Salle constant Martin

Présence : Loïc BLONDIAUX ; Jean-Bernard MABILAIS ; François BONNEAUD ; Jean-Paul VELLAUD

07/02/06 19 h 00 **Mondevert / Pays de Vitré 35** salle de la Maison du temps libre

Présence : Loïc BLONDIAUX, Jean-Paul VELLAUD, Jean-Pierre GIBLIN

08/02/06 19 h 00 **Rennes 35** Salle Cinéville

Rendu des travaux du groupe de travail EPR / THT

Présence : Jean-Pierre GIBLIN

09/02/06 19 h 00 **Périers 50** Salle du centre civique

Présence : Jean-Bernard MABILAIS ; François BONNEAUD ; Jean-Paul VELLAUD

Réunions de synthèse

14/02/06 **Fougères 35** Centre culturel Juliette Drouet

15 h 00 **rendu d'expertise**

19 h 00 **réunion de synthèse**

Présence : Jean-Pierre GIBLIN, Loïc BLONDIAUX, Jean-Bernard MABILAIS, Jean-Paul VELLAUD, François BONNEAUD ;

21/02/06 19 h 00 **Saint Lô 50** Salle des fêtes

Présence : Jean-Pierre GIBLIN, Loïc BLONDIAUX, Jean-Bernard MABILAIS, Jean-Paul VELLAUD, François BONNEAUD.

Clôture du débat

23/02/06

■ ANNEXE 5 - LISTE DES PERSONNES RENCONTREES PRÉALABLEMENT

Par Jean-Pierre GIBLIN

Michèle	ROUSSEAU	Directrice de la DIDEM	20/03/2005
Alain	COUSIN	Député de la Manche	13/04/2005
Stephen	KERKHOVE	Administrateur de "Agir pour l'Environnement"	14/04/2005
Michael	MARIE	Administrateur de "Agir pour l'Environnement"	14/04/2005
Gérard	LEMAIRE	Préfet de la Mayenne	20/04/2005
Michel	FARGEAS	Préfet de ma Manche	26/04/2005
Claude	HALBECQ	Président de l'AMF de la Manche	26/04/2005
Jean-Claude	LEMOINE	Député de la Manche	26/04/2005
Gilles	LAGARDE	Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ille et Vilaine	27/04/2005
Jean	BIZET	Sénateur de la Manche	10/05/2005
François	d'AUBERT	Maire de Laval	11/05/2005
Jean-François	LE GRAND	Président du Conseil Général de la Manche et Sénateur	11/05/2005
Daniel	PREVOST	Député d'Ille et Vilaine	11/05/2005
Pierre	MEHAIGNERIE	Maire de Vitré et Député d'Ille et Vilaine	18/05/2005
Philippe	NOGRIX	Sénateur d'Ille et Vilaine	19/05/2005
Claude	GATIGNOL	Député de la Manche	25/05/2005
Jean-Pierre	GODEFROY	Sénateur de la Manche	09/06/2005
Monsieur	GACHELIN	Président de la CPDP du contournement de Rouen	13/06/2005
Jacky	LE MALLIER	Président de l'association AVRIL	20/06/2005
Maurice	DURON	Président DU Parc Régional Normandie Maine	21/06/2005
Yves	GRALL	Président de l'association Manche Nature	21/06/2005
Daniel	LUCAS	Directeur du Parc Régional Normandie Maine	21/06/2005
Yannick	ROUSSELET	Responsable secteur nucléaire de Greenpeace	21/06/2005
Michel	LERENARD	Président du Groupe PS Conseil Général de la Manche	22/06/2005
Marie-Pierre	ROUGER	Vice présidente du Conseil Régional de Bretagne	23/06/2005
Isabelle	THOMAS	Vice présidente du Conseil Régional de Bretagne	23/06/2005
Jean-Yves	COUSIN	Député du Calvados	30/06/2005
Arnaud	DERRIEN	Directeur de cabinet de François d'Aubert	30/06/2005
Pascal	FEREY	Président de la FDSEA de la Manche	30/06/2005
Bruno	JEZEQUEL	Directeur de cabinet du Conseil Général de la Mayenne	30/06/2005
François	DUFOUR	Porte Parole de la Confédération Paysanne de la Manche	04/07/2005
Ghislaine	BESSIN	Porte Parole de la Confédération Paysanne de la Manche	04/07/2005
Didier	ANGER	Président du CRILAN	05/07/2005
Rémi	BAILHACHE	Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche	05/07/2005
Hugues	LALLEMAND	Chargé de mission à la Chambre d'Agriculture de la Manche	05/07/2005
Marc	LECOUSTEY	Élu à la Chambre d'Agriculture de la Manche	05/07/2005
Charles	MONNIER	Élu à la Chambre d'Agriculture de la Manche	05/07/2005
Jean	ARTHUIS	Président du Conseil Général de la Mayenne et Sénateur	12/07/2005
Jacques	FAUCHEUX	Maire de Fougères	30/08/2005
Marcel	HAMEL	Conseiller Général de l'Ille et Vilaine	30/08/2005
Frédéric	CHAPON	Président de l'association "Respecter le Bocage"	31/08/2005
Madame	COLLINEAU	Directrice du Parc Naturel Régional du Cotentin	31/08/2005
François	DIGARD	Maire de Saint-Lô	31/08/2005
André	ROBINARD	Président des associations Passiflore et Coédra Pays de Fougères	31/08/2005
Fabienne	ALLAG-DHUISME	Directrice de l'Environnement au Conseil Régional de Basse Normandie	02/09/2005
Philippe	COTTENCEAU	Adjoint chargé de la division environnement à la DRIRE Basse Normandie	02/09/2005

•				
•	Jean Karl	DESCHAMPS	Vice président du Conseil Régional de Basse Normandie	02/09/2005
•	Alain	SCHMITT	Directeur de la DRIRE Basse Normandie	02/09/2005
•	Rémy	ANFREY	Conseiller Général du Calvados	13/09/2005
•	Bernadette	MALGORN	Préfète de Région	14/09/2005
•	François	JACQ	Directeur de la DIDEM	16/09/2005
•	Claude	GOURVILLE	Conseiller Général "Verts" de Mayenne	20/09/2005
•	Bertrand	JARRY	Permanent de l'association "Mayenne Nature Environnement"	20/09/2005
•	Patrick	LEFRANC	Adhèrent de l'association "Mayenne Nature Environnement"	20/09/2005
•	Gérard	DEBOUT	Président du GONm	21/09/2005
•	Edmond	HERVE	Maire de Rennes	22/09/2005
•	Hugues	DE GROMARD	Délégué Général de SYCABEL	27/09/2005
•	Monsieur	DE LEGGE	Conseiller Régional de Bretagne	27/09/2005
•	Yannick	FAVENNEC	Député de la Mayenne	27/09/2005
•	Jean-Pierre	LE SCORNET	Vice-président du Conseil Régional Pays de la Loire	28/09/2005
•	Gérard	LEMAIRE	Préfet de la Mayenne	28/09/2005
•	Michel	LE MOSQUET	Président de l'association Coedra Maine	28/09/2005
•	François	ZOCCHETTO	Sénateur	28/09/2005
•	Anne	D'ORNANO	Présidente du Conseil Général du Calvados	06/10/2005
•	Marc	BERNIER	Député de la Mayenne	11/10/2005
•	Monsieur	MERLIN	Président de RTE	11/10/2005
•	Christian	KERT	Député des Bouches du Rhône	12/10/2005

• **Par Jean-Paul VELLAUD**

•	Claude	CHARRON	Président de la FDSEA de la Mayenne	09/08/2005
•	Philippe	GEANT	Vice président de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne	09/08/2005
•	Michel	DAVID	Président de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne	30/08/2005
•	Jean-Paul	CELET	Directeur de la DIREN Bretagne	23/09/2005
•	Patrick	SINGELIN	Chef de service de la DIREN Bretagne	23/09/2005
•	Dominique	BOUVIER	Responsable du service agricole à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture	11/10/2005
•	François	GALLOUIN	Professeur Emérite à l'INA-PG, ancien président du GPSE	13/10/2005

• **Par Jean-Bernard MABILAIS**

•	Monsieur	BESNARD	Porte Parole de la Confédération Paysanne de l'Ille et Vilaine	30/08/2005
•	Monsieur	PRIOUX	Membre du bureau de la Confédération Paysanne de l'Ille et Vilaine	30/08/2005
•	Gérard	QUINTON	Président de la Confédération Paysanne de la Mayenne	31/08/2005
•	Monsieur	LE CAM	Animateur de la FD CIVAM de la Mayenne	31/08/2005
•	Monsieur	CLOTEAU	Président de la FD CIVAM de la Mayenne	31/08/2005
•	Serge	PROVOST	Vice-président de l'association "Animaux sous tension"	14/09/2005
•	Michael	MARIE	Permanent à la Confédération Paysanne de la Manche	15/09/2005
•	Michel	LE MOSQUET	Président de l'association Coedra Maine	15/09/2005
•	Madame	NOARS	Directrice de la DIREN Pays de la Loire	29/09/2005

• **Par Frédéric AUCHER**

•	Roland	COURTEILLE	Directeur de Cabinet du Conseil Général de la Manche	26/05/2005
•	Marc	MEUNIER	Secrétaire Général de la Préfecture de la Manche	27/05/2005
•	Monsieur	DUCOURTIEUX	Directeur des Renseignements Généraux de la Manche	30/05/2005
•	Richard	LEMARCHAND	Capitaine des Renseignements Généraux de la Manche	30/05/2005
•	Vincent	POUTEAU	Commandant des Renseignements Généraux de la Mayenne	30/06/2005

Michel	FICHET	Chargé de mission au Conseil Général de la Manche	01/07/2005
Isabelle	LE CALLENEC	Directrice de Cabinet de la Mairie de Vitré	28/07/2005
Naccera	HADDOUCHE	Directrice de Cabinet de la Préfecture de la Mayenne	22/08/2005
Muriel	N'GUYEN	Secrétaire Générale de la Préfecture de la Mayenne	22/08/2005
Chantal	ULBINE	Directrice de l'AMF de la Mayenne	22/08/2005
Roger	RENOUF	Responsable AMF de la Manche	23/08/2005
Monsieur	FRANCOIS	Directeur Général de la CCI de Fougères	30/08/2005
Christophe	CHENUT	Responsable du développement à la CCI de Laval	05/09/2005
Olivier	RICHARD	Directeur Général de la CCI de Granville	07/09/2005
Georges	CORNIER	Président de la CCI de Granville	07/09/2005
Monsieur	BARBOTTIN	Directeur Service économique de la CCI de Rennes	19/09/2005
Ugo	PARIS	Directeur de Cabinet de la Mairie de Saint-Lô	29/09/2005
Monsieur	CHARLOT	Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Manche	

■ ANNEXE 6

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE CONSEILS MUNICIPAUX REÇUES ET ARCHIVÉES		
Organisme	Maire	Date de délibération
Mairie de Domloup	Mr André LELIEVRE	3-oct.-05
Commune de la Croixille	Mr PENNETIER	10-oct.-05
Mairie de la Baconnière	Mr Eugène COQUEMONT	7-oct.-05
Commune d'Andouillée	Mr GOUIN	18-nov.-05
Commune de la Pellerine (Canton d'Ernée)	Mr PEUDENIER	3-nov.-05
Commune de St Mars sur la Futaie	Mr Maurice ROULETTE	1-déc.-05
Ville d'Ernée	Mr Gérard HEUDE	9-févr.-06
Mairie de Saint-Berthevin-la-Tannière	Mme Ginette BOITTIN	21-févr.-06
Le Pays de Fougères	la Commission du Conseil de développement	reçu le 23/02/06

■ ANNEXE 7 - RÉSUMÉ DU RAPPORT DE RESTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE BILAN RTE

AVANT - PROPOS

L'idée de ce groupe de travail est née en conclusion de la réunion organisée en novembre 2005 par nos deux commissions sur le thème "EPR et ligne THT alimentation électrique du grand ouest".

Plutôt qu'une expertise classique (comment choisir en effet l'expert sur une problématique pas encore précisée et sujette à controverse) nous avons préféré faire travailler ensemble des experts et responsables dans toute leur diversité. Cela a été une manière très intéressante et nouvelle à plus d'un titre de "mettre en scène" et d'approfondir la controverse dans un climat d'écoute mutuelle très exceptionnel.

Il a été rendu compte en séance publique de ces travaux en présence de tous les participants le 8 février 2006 à Rennes. Ce rapport retrace trois mois de travail intensif ponctué par sept réunions. Il traduit le plus fidèlement possible les points de vue et les sensibilités de chacun.

Ainsi ce document est établi à partir des différentes contributions écrites des membres du groupe de travail, structurées autour de cinq axes de réflexion principaux. Si les auteurs de chacune de ces contributions sont systématiquement indiqués, celles-ci ne doivent pas être prises comme des éléments isolés les uns des autres : elles ont pu être retravaillées, enrichies des échanges au sein du groupe, et complétées sur les points de divergences qui n'ont pu trouver de consensus par des commentaires en contrepoint d'autres acteurs, si bien que leur collage est une forme de construction collective.

Les conclusions ont été établies selon un processus collégial : sur la base d'une proposition du rapporteur, elles ont été amendées pour intégrer les remarques et commentaires et validées pour l'essentiel au cours de la réunion finale du groupe de travail.

Par dessus tout, le rapport dessine un véritable consensus sur la méthode par laquelle il conviendra, à l'avenir, d'aborder prévision et prospective de la demande d'électricité à moyen et long terme, sur lesquelles se fondent très largement le développement des moyens de production et de transport.

C'est donc une première étape vers de nouvelles approches ouvertes et pluralistes applicables au niveau national ou régional.

C'est aussi, nous le pensons, un apport durable de nos deux débats publics.

C'est pourquoi nous tenons à remercier les membres du groupe de travail pour la qualité de leurs contributions et l'esprit constructif dans lequel tous ont abordé ces discussions.

Jean-Luc Mathieu,
*président de la Commission Particulière
du Débat Public EPR*

Jean-Pierre Giblin,
*président de la Commission Particulière
du Débat Public THT Cotentin-Maine*

RÉSUMÉ ET PRINCIPALES CONCLUSIONS

Diverses interventions dans les débats publics sur le projet de réacteur EPR à Flamanville et sur la ligne THT Cotentin-Maine associée ont mis l'accent sur le rôle supposé du Bilan prévisionnel RTE publié en octobre 2005, et de la vision de l'offre et de la demande d'électricité qu'il dessine, dans l'analyse d'opportunité de ces deux projets.

La place réelle de cette prévision dans le processus de décision et la cohérence de ses projections avec les différentes stratégies énergétiques soumises à débat ont fait l'objet d'une analyse pluraliste rassemblant notamment les maîtres d'ouvrage, des représentants des pouvoirs publics et des experts indépendants. Les travaux menés dans ce groupe de travail dit "bilan RTE" font apparaître un certain nombre de conclusions tout à fait majeures, bien que les deux maîtres d'ouvrage aient explicitement mentionné que ces sujets n'étaient pas en lien direct avec les objectifs de leurs projets •¹.

Les réflexions du Groupe de travail ont été nourries des très riches contributions de ses membres, qui forment l'ossature du présent rapport. Bien qu'étant un des objectifs initiaux, la comparaison poussée des prévisions RTE avec le scénario négaWatt n'a toutefois pu être menée au niveau de détail souhaité par le Groupe du fait de la disponibilité tardive de données détaillées sur ce scénario. Malgré un certain nombre de différences d'appréciation, une convergence se dessine autour des points suivants •² :

- **Le bilan prévisionnel RTE ne doit pas être confondu avec le dispositif plus large d'orientation des politiques énergétiques**

1. La réalisation du Bilan prévisionnel RTE n'est qu'un élément, au rôle spécifique, dans l'ensemble du processus de décision sur les orientations de la politique énergétique. Cette prévision vise à définir les moyens de production nécessaires pour garantir, à un horizon de 10 ans environ, la sécurité du réseau de transport d'électricité dont RTE a la responsabilité.

L'insertion de cet éclairage dans les missions plus larges de programmation et de définition des objectifs de politique énergétique, qui reviennent aux pouvoirs publics, est fixée par la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au service public de l'électricité.

•¹ EDF rappelle que l'objectif de Flamanville 3 est de préparer le renouvellement du parc de production nucléaire actuel, en disposant d'un réacteur éprouvé et qualifié par les autorités françaises, afin qu'il puisse être construit en série le moment venu si cette décision était prise par les pouvoirs publics. RTE précise qu'il a participé à ce groupe de travail en tant que rédacteur du Bilan prévisionnel et non en tant que maître d'ouvrage de la ligne THT Cotentin-Maine.

•² Le Groupe de travail a réuni, sous la coordination des deux Commissions particulières du débat public concernées, des représentants d'EDF, RTE, la Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) du Ministère de l'industrie, le Conseil régional de Bretagne, la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) de Bretagne, la délégation régionale de Bretagne de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ainsi que d'Enerdata, négaWatt, E&E, Futur Facteur 4 et WISE-Paris.

2. Cette loi institue notamment une Programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité (PPI). Basé sur un rapport périodique du Ministre de l'industrie au Parlement traduit ensuite par des objectifs quantifiés dans un arrêté, ce dispositif doit assurer un développement du parc de production électrique conforme aux orientations de politique énergétique. La PPI s'appuie principalement sur le Bilan prévisionnel RTE qui dans ce cadre est établi sous le contrôle des pouvoirs publics.

La loi du 10 février 2000 prévoyait également que les orientations de la PPI sur le secteur électrique soient subordonnées aux orientations plus générales fixées par une loi sur l'énergie : il s'agit de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005.

3. Bien que le calendrier prévu n'ait pas été respecté à la lettre, l'ordre chronologique de ces différents éléments a globalement été respecté. Le Bilan prévisionnel RTE a tenu son rôle dans ce processus en soutien des exercices des pouvoirs publics, sans se substituer à eux.

• **La comparaison des prévisions de RTE avec des exercices prospectifs met en débat la possibilité d'évolutions en rupture à court et moyen terme**

4. Le Bilan prévisionnel RTE établit des prévisions sur la demande à l'horizon 2020 et des prévisions et hypothèses sur l'offre à l'horizon 2016 qui peuvent être comparées aux situations envisagées aux mêmes échéances dans différents scénarios prospectifs.

5. La comparaison des prévisions haute et moyenne RTE (R1 et R2) avec les points de passage en 2020 des principales "visions" d'évolution de la demande électrique à plus long terme (c'est-à-dire 2050) faites par ailleurs, fait ressortir une forte convergence sur l'évaluation de la croissance de la demande au vu des tendances actuelles.

6. Une divergence assez nette apparaît en revanche sur l'évaluation des potentiels de réduction des consommations d'électricité par rapport à cette tendance, c'est-à-dire de l'efficacité d'actions plus volontaristes sur la demande. Le scénario proposé par négaWatt, qui prévoit une quasi-stabilité de la demande électrique à cet horizon, se distingue de la vision basse de RTE (R3) et de la majorité des visions prospectives qui envisagent plutôt une croissance modérée (environ deux fois moindre que la croissance tendancielle).

La différence entre le scénario négaWatt et les autres sur l'appréciation de la demande électrique à l'horizon 2020 tient notamment à un volontarisme plus grand sur la diminution des besoins pour les usages thermiques et sur une diffusion plus rapide et plus large des équipements efficaces dans le résidentiel-tertiaire.

Plus fondamentalement, le scénario négaWatt ajoute aux gains techniques d'efficacité énergétique des gains de sobriété énergétique liés à des transformations comportementales.

7. Une discussion se développe également sur des potentiels spécifiques de réduction de la demande sur le réseau centralisé, ou "gravitaire" (donc des besoins en moyens de production sur ce réseau), par rapport à la prévision basse de RTE, par intégration de certaines ruptures. Des efforts volontaristes sur des instruments de maîtrise de la demande ou de développement de moyens de production décentralisés peuvent ainsi être envisagés, et leur impact potentiel sur l'équilibre offre-demande évalué.

8. Des divergences apparaissent sur la compréhension que l'on peut avoir d'une politique "volontariste" sur la maîtrise de la demande et le développement de l'offre et sur sa traduction dans un scénario de nature prévisionnelle. Les exigences de rigueur et de réalisme invoquées dans la construction du scénario le plus "volontariste" de RTE, R3, conduisent à des résultats jugés trop modérés par d'autres. Un scénario de nature prospective apparaît donc utile pour mettre en discussion les possibilités de ruptures techniques ou comportementales à court-moyen termes et leur impact potentiel au-delà de ce qui peut être déjà envisagé dans les exercices prévisionnels.
9. Les comparaisons menées portent pour l'essentiel sur des besoins en énergie électrique (consommations annuelles d'électricité), plus faciles à modéliser et donc à comparer que les besoins en puissance (pointes de consommation instantanée) qui sont pourtant déterminants dans la démarche de sécurité du réseau dont RTE a la responsabilité.
Au vu des éléments réunis par le groupe, une réflexion de même nature sur les potentiels de réduction des besoins en pointe mérite d'être menée.

• **La passage des prévisions de RTE à 2020 aux objectifs fixés pour 2050 pose la question de la répartition des actions entre court, moyen et long terme**

10. L'exercice prévisionnel de RTE s'arrête clairement à 2020 et l'étude des évolutions possibles au-delà de cet horizon ne relève pas actuellement du Bilan prévisionnel. Les trajectoires 2020-2050 envisageables à partir des prévisions de RTE sont toutefois en partie déterminées par les évolutions antérieures. Les marges de manœuvre de scénarios 2020-2050 établis à partir de ces trajectoires sont différentes des marges de manœuvre de scénarios 2005-2050.
La loi de programme sur l'énergie fixe pour 2050 un objectif de réduction par un "facteur 4" des émissions nationales de gaz à effet de serre, ce qui oriente les stratégies énergétiques à mettre en œuvre. Dans ce cadre, une comparaison des prévisions RTE avec des trajectoires identifiées comme susceptibles – sans être limitatives – d'atteindre cet objectif est importante.
11. Les orientations sur l'électricité analysées par le Groupe de travail doivent être resituées dans des scénarios énergétiques globaux. Si l'ensemble des scénarios étudiés reflète une tendance à l'augmentation de la part de l'électricité dans la demande finale d'énergie, deux types de rupture sont envisagés :
 - l'une porte sur la maîtrise de la demande d'électricité s'inscrivant dans le cadre d'un effort global de réduction de la demande d'énergie ;
 - l'autre porte sur un renforcement de l'usage de l'électricité en remplacement des énergies fossiles pour bénéficier des technologies faiblement émettrices de CO₂ pour la production électrique •³.

•³ Cette approche est notamment développée dans le rapport de la Mission interministérielle sur l'effet de serre (MIES) établi par Pierre Radanne en 2004, ainsi que dans diverses contributions au Groupe « Facteur 4 » présidé par Christian de Boissieu.

Leur articulation est discutée. A ce titre, une réflexion se développe sur les éventuels effets du système d'offre développé à l'horizon 2020 sur les évolutions postérieures. En particulier, une divergence apparaît sur la reconduite éventuelle d'un système de production électrique très centralisé sans émissions de carbone – nucléaire, éolien de grande puissance, ou charbon avec captage et séquestration du CO₂. Certains la jugent peu compatible avec une action effective de maîtrise de la demande électrique qui resterait nécessaire alors que d'autres, notamment EDF et la DGEMP, n'y voient pas de contradiction.

12. Les écarts des prévisions RTE en 2020 sur la demande n'apparaissent pas très importants vis-à-vis de la trajectoire du scénario "facteur 4" publié en 2005 par la DGEMP. Ce scénario prévoit une croissance modérée, proche de la prévision basse de RTE, d'ici à 2020 puis une inflexion supplémentaire au-delà (dans le cadre d'une réduction d'ensemble des consommations d'énergie) par une intensification des mesures de maîtrise de la demande d'électricité.

Si le scénario à suivre pour l'atteinte du facteur 4 devait être ce scénario DGEMP-OE (2005) •⁴, des efforts supplémentaires de maîtrise de la demande devraient être initiés afin de produire leurs efforts d'ici à 2020 par rapport à la prévision moyenne de RTE pour se rapprocher de cette trajectoire de croissance modérée. Si certains doutent de leur mise en œuvre compte-tenu notamment des délais importants des actions sur la consommation, d'autres pointent le risque d'un écart à la hausse par rapport à cette trajectoire : il impliquerait en effet pour la suite des efforts accrus dans un délai plus court dont ils mettent en doute la faisabilité.

13. Les écarts sont plus importants avec la trajectoire décrite par le scénario négaWatt, qui repose par rapport au scénario facteur 4 DGEMP-OE (2005), sur la réalisation dès que possible d'actions plus fortes sur la demande (mobilisation de potentiels d'efficacité et de sobriété) et sur l'offre (fort développement des renouvelables) jugées dans tous les cas indispensables vis-à-vis du long terme. Il s'agit d'actions supplémentaires par rapport aux scénarios RTE qui comportent les actions déjà engagées ainsi que certaines actions nouvelles.

Pour négaWatt, tout retard rend les efforts nécessaires plus rapides, dont techniquement, politiquement et socialement plus difficiles à réaliser. Pour d'autres, leur mise en œuvre est dans tous les cas limitée à court terme par divers obstacles (structure du réseau, poids des comportements, compétitivité...) ; elle ne peut le cas échéant avoir un fort impact qu'à moyen ou long terme.

•⁴ La DGEMP souligne que ce scénario est le seul scénario officiel existant à ce stade, d'autres scénarios doivent être étudiés en 2006, il avait simplement pour vocation d'éclairer les réflexions et décisions sans constituer la feuille de route que se seraient fixée les pouvoirs publics.

- **Les décisions de court-moyen terme doivent s'inscrire dans un cadre cohérent à long terme basé sur une prospective énergétique pluraliste, détaillée et explicitant les conditions socio-économique de scénarios diversifiés**
14. L'exercice du Bilan prévisionnel RTE répond à une logique spécifique d'analyse des options dans des trajectoires probables, avec une vision de sécurité du réseau. Celle-ci ne doit pas être confondue avec la construction de trajectoires possibles pour mettre en évidence les décisions qui ouvrent ou ferment les options à long terme. Les écarts observés sur la période de recouvrement des trajectoires tiennent essentiellement à ces fonctions différentes et soulignent l'utilité d'autres approches pour appréhender le long terme. Les conclusions du groupe "Facteur 4" présidé par Christian de Boissieu à la demande du Ministre de l'écologie et du développement durable et du Ministre délégué à l'industrie seront à cet égard une première étape.
 15. Une distinction nette apparaît donc entre différents niveaux :
 - la sécurité à court-moyen terme de l'approvisionnement électrique s'inscrit dans une logique de prévision et d'ajustement rapide de l'offre à la demande par les moyens de production ;
 - la définition des orientations de politique énergétique, c'est-à-dire des objectifs à long terme et des stratégies correspondantes, revient aux pouvoirs publics. Elle dépasse le cadre de l'électricité et intègre dans une démarche prospective les évolutions structurelles possibles ;
 - une cohérence entre ces deux niveaux doit être assurée afin notamment que l'impact à long terme des décisions prises pour le court terme, et l'engagement à court terme de décisions nécessaires à long terme soient pleinement pris en compte.
 16. Plusieurs interrogations se font jour sur le maintien de cette cohérence dans la construction de la prévision RTE et son articulation avec les orientations fixées par les pouvoirs publics :
 - par leur nature, le Bilan prévisionnel RTE et la PPI portent un regard en priorité sur l'action sur l'offre, plus efficace pour le court-moyen terme, par rapport à celles sur la demande et les comportements qui s'inscrivent sur le plus long terme. Il importe de veiller à l'existence d'un cadrage de long terme et à ce que les décisions nécessaires à l'atteinte des objectifs de long terme ne soient pas obérées par les actions de court-moyen terme ;
 - des critères de faisabilité des objectifs de la loi sur l'énergie induisent leur transcription différenciée, dans les hypothèses du bilan RTE :
 - d'un côté, la mise en service d'un EPR en 2012 dans le bilan RTE répond à l'objectif de la loi de *"maintenir l'option nucléaire ouverte à l'horizon 2020 en disposant, vers 2015, d'un réacteur nucléaire de nouvelle génération opérationnel permettant d'opter pour le remplacement de l'actuelle génération"* (article 4) ;
 - mais de l'autre, l'objectif de 21 % de renouvelables en 2010 également inscrit dans la loi ne serait atteint qu'entre 2013 et 2017 dans le bilan RTE ;
 - l'utilisation des résultats exprimés en puissance dans le bilan RTE peut conduire à une capacité de production excédentaire vis-à-vis des besoins nationaux. Si certains considèrent que l'existence de débouchés européens croissants apporte une garantie contre le risque de surcapacité, d'autres craignent au contraire des

effets non mesurés d'encouragement de la demande et d'éviction des énergies renouvelables.

17. Plus généralement, il importe de veiller à l'élaboration d'un cadre stratégique pour le long terme qui doit permettre de mener un débat ouvert sur les échéances et l'ampleur des actions à mener sur le système énergétique pour les atteindre.

Pour instruire ce débat avant que les options ne se ferment, un éclairage des choix apparaît nécessaire. Il passe par une réflexion prospective, itérative et ouverte à des visions diversifiées de l'avenir énergétique, explicitant les conditions socio-économiques et la prise en compte des facteurs d'incertitude. A ce titre le futur Centre d'Analyse Stratégique pourrait reprendre les travaux de prospective énergétique (la dernière session s'est conclue en 1998 au Commissariat général du Plan).

La question reste posée concernant le pluralisme de l'élaboration, l'accès aux données, et les moyens alloués aux différentes parties prenantes des exercices de prospective.

• **L'impact de projets nationaux comme le réacteur EPR sur une situation énergétique complexe comme celle de la Bretagne demande une meilleure articulation entre régional et national**

18. Les pouvoirs publics régionaux ont un rôle potentiel d'animateurs à jouer pour la mise en œuvre de la politique énergétique nationale d'autant plus important que celle-ci s'oriente vers des options de caractère décentralisé comme les efforts de maîtrise de la demande et le développement des énergies renouvelables.

19. L'exemple de la Bretagne montre, de façon plus aiguë qu'ailleurs du fait de sa situation énergétique, les difficultés d'articulation d'un agenda énergétique régional avec la politique énergétique nationale. Pour une Région, la déclinaison régionale de la politique énergétique doit permettre à la fois :

- d'apporter dans le cadre d'un équilibre national du système énergétique (en particulier des infrastructures de production et de transport d'électricité) une réponse à une situation spécifique d'insécurité énergétique ;
- et de dégager, par la mobilisation de ressources sur le territoire de la Région, un certain nombre de bénéfices environnementaux ou économiques locaux.

20. Découlant de considérations nationales, des projets comme le réacteur EPR à Flamanville et la ligne THT associée interviennent dans la sécurité énergétique globale, mais ne sont pas conçus pour répondre à la problématique de l'approvisionnement électrique de la "péninsule bretonne". En particulier, ces solutions ne sont pas adaptées au problème de passage en sécurité de la pointe de consommation électrique auquel doit faire face la Bretagne.

Une divergence apparaît sur l'effet d'éviction éventuel de tels projets vis-à-vis de solutions locales nécessaires par ailleurs. Pour les acteurs institutionnels nationaux, ces réalisations ne préjugent pas des solutions spécifiques adaptées à la problématique de la sécurité d'approvisionnement en Bretagne et des retombées positives que celles-ci pourraient apporter par la mobilisation de potentiels locaux. Pour la Région Bretagne, non seulement de telles solutions ne sont pas adaptées au passage en sécurité de la pointe, mais elles tendraient au contraire à diminuer les possibilités d'implantation de moyens de production en base, notamment d'origine renouvelable, nécessaires à l'équilibre régional et pouvant contribuer à l'équilibre national.

21. Plus globalement, un mécanisme fait défaut pour organiser, en articulation avec la politique énergétique nationale, la prise en compte d'objectifs de production et de consommation d'électricité dans une Région (en l'occurrence la Bretagne avec les coûts et contraintes qui y sont liés).
Afin de permettre la définition d'objectifs régionaux, il est indispensable que les régions disposent d'une vision claire de leur bilan énergétique et de capacités d'analyse économique locale sur l'énergie.

■ ANNEXE 8 - GLOSSAIRE DES TERMES ABRÉGÉS

ADEME	Agence gouvernementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
CEM	Champs électromagnétiques
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
DIDEME	Direction de la Demande et des Marchés Énergétiques
DGS	Direction Générale de la Santé
DRIRE	Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EDF	Électricité de France
FDSEA	Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GES	Gaz à effet de serre
GPSE	Groupe Permanent pour la Sécurité Électrique dans les élevages agricoles et aquacoles
ICNIRP	Commission internationale sur la protection de radiation non ionisante
MAP	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
RTE	Réseau de Transport d'Électricité
SYCABEL	Syndicat professionnel des fabricants de câbles